

COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

DÉCEMBRE 2008

Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 3) – Avis consolidé



COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

AVIS À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION,
DU LOISIR ET DU SPORT SUR L'APPROBATION DU
PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

DÉCEMBRE 2008

Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 3) – Avis consolidé



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 08-01074
ISBN 978-2-550-55327-4 (PDF)
Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Coordination: Francine Bélanger

Recherche et rédaction: Lucie Dorion
Isabelle Tremblay

Collaboration au chapitre 6: Yvon Lapointe, chargé de cours,
Université du Québec à Trois-Rivières

Soutien technique: Doris Garcia

Révision linguistique: sous la responsabilité de la Direction
des communications du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport

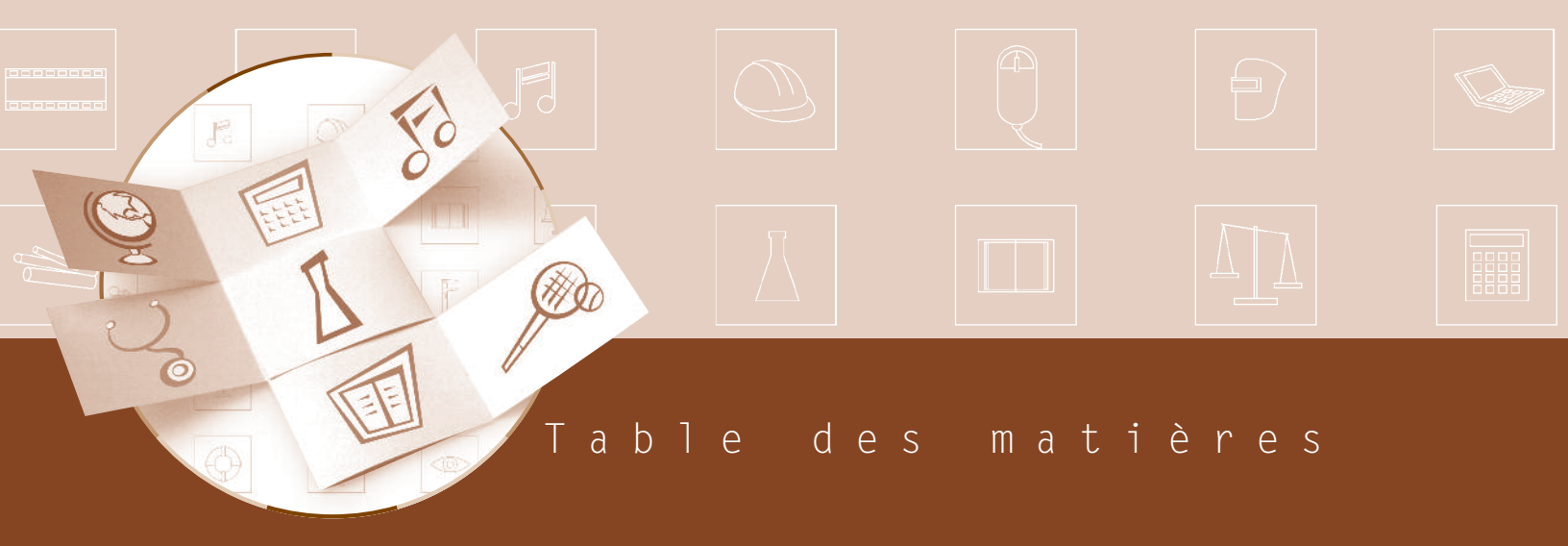


Table des matières

INTRODUCTION	1
Chapitre 1 Quelques constats émergeant de l'examen des programmes d'études	3
Chapitre 2 <i>Projet intégrateur</i>	5
Chapitre 3 Domaine du développement professionnel : <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i>	9
Chapitre 4 Domaine de l'univers social : <i>Monde contemporain</i>	13
Chapitre 5 Domaine des langues : <i>Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société</i>	17
Chapitre 6 Domaine de la mathématique, de la science et de la technologie : <i>Chimie et Physique</i>	21
CONCLUSION	25
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	27
ANNEXE 1 LETTRE DE LA MINISTRE	29
ANNEXE 2 LISTE DES CHAPITRES GÉNÉRAUX ET DES PROGRAMMES D'ÉTUDES EXAMINÉS DANS LES AVIS RELATIFS AU DEUXIÈME CYCLE DU SECONDAIRE	31
ANNEXE 3 LISTE DES SPÉCIALISTES CONSULTÉS	33
ANNEXE 4 LISTE DES MEMBRES ET DU PERSONNEL DU COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES	35
BIBLIOGRAPHIE	37
WEBOGRAPHIE	39

I n t r o d u c t i o n

Relatif au programme de formation du deuxième cycle du secondaire, le présent avis a été préparé par le Comité-conseil sur les programmes d'études à la suite d'une demande de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne¹. Le Comité-conseil a pour mandat de formuler des recommandations à l'intention de la ministre concernant l'approbation des programmes d'études.

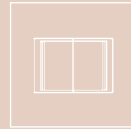
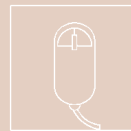
Dans le contexte de l'élaboration du *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle*, le Comité-conseil a examiné une troisième série de six programmes d'études et fourni un avis partiel pour chacun d'eux, au fur et à mesure que leur version de validation lui était transmise. La présentation d'avis partiels a constitué une façon pour le Comité-conseil de respecter le calendrier du Ministère, en conformité avec ses exigences de rigueur et sa démarche d'examen habituelle. Cependant, pour en faciliter la publication, le Comité-conseil a rassemblé ces avis partiels déjà transmis à la ministre au cours de l'hiver et du printemps 2008 dans le présent avis consolidé. Sous l'appellation « phase 3 », ce document fait suite aux autres avis sur le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (phase 1 et phase 2) publiés en 2006 et complète la dernière étape d'examen des programmes².

Comme pour ses examens antérieurs, le Comité-conseil a appliqué sa démarche d'analyse fondée sur des assises théoriques mettant en avant des critères tels que la clarté, la pertinence, la cohérence et le réalisme³. Cette démarche, qui s'appuie sur cinq principes directeurs, se veut constructive, transparente, rigoureuse, cohérente par rapport aux principes fondateurs du renouveau pédagogique et bien enracinée dans les milieux de l'éducation. Conformément à ce dernier principe, le Comité-conseil s'est adjoint des spécialistes issus de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire ainsi que du milieu entrepreneurial pour bénéficier d'un éclairage supplémentaire dans sa réflexion et son analyse. Il tient à remercier ces personnes pour leur contribution essentielle⁴.

Cet avis est constitué de six chapitres. Le premier met en relief certains constats qui se dégagent de l'examen des différents programmes soumis. Les cinq chapitres suivants portent spécifiquement sur l'analyse des programmes *Projet intégrateur, Sensibilisation à l'entrepreneuriat, Monde contemporain, Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société, Chimie et Physique*. Enfin, un rappel des recommandations ayant trait à chacun des programmes est présenté.



- 1 Lettre de la ministre (Annexe 1).
- 2 Liste des chapitres généraux et des programmes d'études examinés dans les avis relatifs au deuxième cycle du secondaire (Annexe 2).
- 3 COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise*, [En ligne], 2007 [www.ccpe.gouv.qc.ca/examen.htm].
- 4 Liste des spécialistes consultés (Annexe 3).



Chapitre 1

Quelques constats émergeant de l'examen des programmes d'études



Au fil de ses travaux d'analyse, le Comité-conseil a relevé certains problèmes communs soit à l'ensemble, soit à quelques-uns des six programmes d'études examinés. Il juge donc approprié de les mettre en relief et de les commenter dans le présent chapitre.

Des finalités à recentrer sur l'élève

Le Comité-conseil constate que la section de présentation de la majorité des programmes examinés laisse transparaître des finalités qui allient à la fois les besoins de formation des élèves de la fin du secondaire et les attentes du collégial. Cependant, il croit que l'exposé de ces finalités de même que la description du rôle de l'élève ne prennent pas suffisamment appui sur les centres d'intérêt, les acquis, les styles et les rythmes d'apprentissage des élèves, ainsi que sur ce qu'on attend d'eux.

Le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant : pour une meilleure prise en compte de la différenciation pédagogique

Selon le Comité-conseil, le rôle de guide et d'accompagnateur dévolu au personnel enseignant est généralement bien décrit. Dans certains programmes, des pistes et des outils pertinents sont proposés comme soutien à l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation, en cohérence avec les compétences ciblées. Toutefois, le Comité-conseil trouve que la vision de la dimension culturelle des programmes et du rôle de passeur culturel de l'enseignant est plutôt traditionnelle, particulièrement dans les programmes *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société*, *Chimie* et *Physique*.

Par ailleurs, le Comité-conseil relève que le concept de différenciation pédagogique est la facette la plus problématique du rôle de l'enseignant puisqu'il apparaît peu détaillé et incomplet dans la majorité des programmes. Un exposé des différents aspects de l'enseignement et de l'apprentissage visés par la différenciation pédagogique, tels le contexte, les approches et les stratégies, de même qu'une explicitation des dispositifs à mettre en place, soit la flexibilité et l'adaptation, permettraient de mieux la circonscrire et l'actualiser.

Une plus grande ouverture de l'école à la communauté : un nouveau défi

Le Comité-conseil note que la communauté est de plus en plus sollicitée, notamment par les nouveaux programmes liés au domaine du développement professionnel comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* et par le programme *Projet intégrateur*. Bien qu'il approuve cette orientation qui permet aux élèves de faire des liens entre leurs apprentissages scolaires et des situations de la vie courante, le Comité-conseil craint que la communauté atteigne un point de saturation devant la demande de plus en plus forte du milieu de l'enseignement secondaire. Il juge également que les attentes à l'égard de la communauté et le rôle des personnes désignées pour accompagner les élèves doivent être clairement exposés.

L'intégration des savoirs à parfaire

Le Comité-conseil constate que la prise en compte des domaines généraux de formation est inégale d'un programme à l'autre et que leur contribution n'est parfois que survolée. Il en est de même pour les compétences transversales, dont le développement est peu exploité en concomitance avec celui des compétences disciplinaires. Par ailleurs, le Comité-conseil remarque que certains programmes accordent une place aux liens interdisciplinaires avec des disciplines en particulier, en laissant d'autres de côté sans que ce choix soit justifié. Il en est de même pour les liens entre les domaines d'apprentissage.

La multiplication des projets : un contexte pédagogique à organiser

Avec les derniers programmes étudiés, le Comité-conseil prend conscience que la pédagogie par projets est une approche privilégiée dans plusieurs programmes d'études du deuxième cycle du secondaire. C'est le cas notamment des programmes *Projet personnel d'orientation (PPO)*, *Exploration de la formation professionnelle* et *Projet intégrateur*. Sans remettre en question cette façon de faire, qu'il juge pertinente et cohérente dans une perspective socioconstructiviste de la connaissance qui privilégie l'apprentissage en contexte, le Comité-conseil éprouve toutefois certaines craintes. Il s'inquiète notamment que la multiplicité des projets menés par l'élève, particulièrement en dernière année, soit difficile à gérer, tant par celui-ci que par le personnel enseignant chargé de l'accompagner dans son cheminement. Il craint également que cette approche, utilisée depuis l'enseignement primaire, devienne redondante pour l'élève et ait une influence sur sa motivation et son engagement.

Le développement des compétences : un effort de clarification

Le Comité-conseil note et apprécie la cohérence verticale présente dans les programmes du point de vue de la progression et de la continuité dans le développement des compétences disciplinaires. Il souhaiterait toutefois que la synergie nécessaire entre les différentes compétences soit mieux illustrée et mise en évidence.

Par ailleurs, le Comité-conseil remarque que la cohérence verticale n'est pas aussi manifeste en ce qui concerne le contenu de formation. Dans le cas de certains programmes, tels *Chimie* et *Physique*, le choix de ce contenu n'est pas explicité ni justifié et on n'y détecte pas suffisamment un apprentissage en spirale étalé sur l'ensemble du cycle, c'est-à-dire par un retour sur les concepts de manière de plus en plus complexe et approfondie.

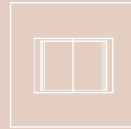
Une organisation scolaire adaptée au Programme de formation : vers de nouvelles façons de faire

À la lecture des différents programmes, il est apparu de plus en plus évident au Comité-conseil que la formation initiale, la formation continue et l'accompagnement des enseignantes et des enseignants devront tenir compte de la spécificité des programmes du deuxième cycle du secondaire. Cela est particulièrement vrai pour *Projet intégrateur*, *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* et *Monde contemporain*, qui constituent de nouveaux programmes.

C'est également le cas pour ceux qui font suite aux programmes des années précédentes, mais qui comportent certaines particularités, par exemple *Chimie* et *Physique*. Au titre de l'accompagnement, le Comité-conseil insiste sur l'importance de rendre disponibles les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Le Comité-conseil remarque que plusieurs des programmes exigeront une coordination des divers intervenants, de même qu'un travail en collégialité de la part de l'équipe-école. Pour satisfaire ces exigences, il lui apparaît donc essentiel de porter une attention particulière à la mise en place de conditions favorables. À cet égard, un partage des expériences vécues dans tout le réseau scolaire (particulièrement au secondaire) est incontournable.

Finalement, le Comité-conseil souhaite que l'exploitation des technologies de l'information et de la communication soit davantage explicitée et illustrée dans tous les programmes, étant donné son importance comme compétence transversale au service de l'apprentissage.



Chapitre 2

Projet intégrateur⁵



Le nouveau programme *Projet intégrateur*⁶ s'inscrit parmi les programmes obligatoires de la cinquième année du secondaire. Sans être lié spécifiquement à un domaine d'apprentissage, il peut être associé à un ou plusieurs de ceux-ci pour sa réalisation. Dans son avis *Pour des élèves différents, des programmes motivants*, la Commission des programmes d'études reconnaît la pertinence d'un projet personnalisé d'apprentissage puisque ce dernier « amène l'élève à utiliser ses savoirs en contexte, ce qui le motive à intégrer et à mobiliser d'autres ressources qu'il pourra investir pour développer d'autres compétences⁷ ». À l'issue de son examen, le Comité-conseil émet cependant certaines réserves quant à la version de validation examinée.

Les éléments transversaux

Les fondements du programme à mieux camper

Le Comité-conseil sur les programmes d'études considère que l'ajout d'un projet intégrateur au curriculum constitue une valeur ajoutée au Programme de formation de l'école québécoise étant donné qu'il amène les élèves à approfondir un processus de transfert des apprentissages qui leur sera utile tout au long de leur vie. De plus, la démarche de réalisation du projet intégrateur peut favoriser une meilleure préparation pour le passage au collégial. D'ailleurs, l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme* précise que pour assurer aux élèves les bases

de la formation continue, l'école doit « accorder une attention à l'intégration, c'est-à-dire à la capacité d'établir des liens entre les connaissances et de les réorganiser⁸ ».

Le Comité-conseil trouve intéressantes les précisions apportées dans l'avant-propos du programme sur le choix d'inscrire le programme *Projet intégrateur* au curriculum. Néanmoins, il aurait souhaité qu'une place prépondérante soit accordée à l'importance de la démarche dans la réalisation d'un projet intégrateur pour la formation de l'élève plutôt qu'au moyen privilégié pour y arriver, soit la pédagogie du projet. N'y a-t-il pas un risque que le projet soit considéré en avant-plan aux dépens de la démarche des élèves pour y arriver? À ce sujet, le Comité-conseil s'étonne que le titre du programme réfère directement au produit final, alors que le programme devrait miser clairement sur l'importance de la démarche de réalisation.

Par ailleurs, le Comité-conseil relève un problème important dans la conception même du programme. Dans l'avant-propos, il est clairement indiqué que le programme qui se rapproche le plus de celui de *Projet intégrateur* est le projet personnel du programme de premier cycle du secondaire du Baccalauréat international⁹. À ce propos, le Comité-conseil constate que le programme *Projet intégrateur* parvient difficilement à se démarquer du projet personnel, ce qui crée plusieurs ambiguïtés qui seront abordées dans les rubriques subséquentes. Le Comité-conseil souhaite donc que le projet intégrateur se recentre davantage sur les visées du Programme de formation de l'école québécoise.

Les rôles à ajuster

Le Comité-conseil apprécie que la démarche des élèves soit basée sur l'analyse réflexive nécessaire pour mener à terme leur projet. Il constate également que les centres d'intérêt des élèves figurent au cœur de la réalisation du projet intégrateur, ce qui vient appuyer la visée de la réussite pour tous. Toutefois, il se

5 Ce chapitre, ainsi que la recommandation relative à l'approbation de ce programme, a fait l'objet d'une adoption par le Comité-conseil sur les programmes d'études lors de sa 20^e réunion, tenue les 13 et 14 mars 2008. Il a été transmis à la ministre, sous la forme d'un avis partiel, le 28 mars 2008.

6 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Projet intégrateur*, version de validation, janvier 2008, 27 p.

7 COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Pour des élèves différents, des programmes motivants*, Québec, 2002, p. 21. (Organisme qui a précédé le Comité-conseil.)

8 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, Québec, 1997, p. 15.

9 Les composantes de ce programme sont accessibles par le lien Internet suivant : [http://xmlone.ibo.org/xmldocs/2005-01/myp_9_persp_guu.html?lang=fr&part=1&chapter=2].

questionne à savoir si le programme tient compte de la maturité, de la motivation et de l'autonomie nécessaires aux élèves pour réaliser un tel projet. Étant donné les exigences disciplinaires imposées par le programme, les élèves pourraient se voir limités dans leur choix de projet, ce qui risque de nuire, selon le Comité-conseil, non seulement à leur motivation, mais aussi à leur implication. Par exemple, dans certains milieux, ce ne sont pas tous les programmes qui sont offerts aux élèves, tels les programmes de musique ou de danse.

Par ailleurs, le Comité-conseil juge que les élèves, à la fin de leurs études secondaires, ont le devoir de se préoccuper de la qualité de la langue écrite et orale qui doit se refléter dans leurs productions. Pourtant, nulle part dans le programme, cette préoccupation n'est mentionnée.

Le programme *Projet intégrateur*, comme tous les programmes d'études du Programme de formation de l'école québécoise, confie au personnel enseignant le rôle de guide et d'accompagnateur. Or, dans ce programme, le rôle d'accompagnateur comporte des exigences particulières par rapport aux autres programmes d'études en suggérant un accompagnement personnalisé des élèves. À cet égard, le Comité-conseil estime que ce rôle, tel qu'il est présenté, est très complexe et qu'il nécessite des précisions.

De plus, le Comité-conseil déplore que le programme ne tienne pas compte de la différenciation pédagogique. Il croit que, dans ce programme, celle-ci s'avère essentielle, non seulement pour encadrer les différents types d'apprenants à l'intérieur d'une classe, mais aussi pour soutenir l'autonomie intellectuelle qu'exige le contexte du projet intégrateur. Le Comité-conseil tient à préciser que les élèves n'auront pas tous développé cette autonomie au même degré au cours de leur scolarisation et que l'accompagnement pourra varier d'un élève à l'autre.

Pour faciliter le travail du personnel enseignant, le Comité-conseil croit qu'il faudrait baliser la démarche et le produit final. Il est d'avis que la présence de balises permettra à l'enseignante ou à l'enseignant de mieux accompagner les élèves, de les encadrer là où ils sont rendus dans le développement de leur autonomie et de les faire progresser tout au long de leur démarche.

Au regard du rôle du personnel enseignant dans l'évaluation, le Comité-conseil s'attendait à trouver plus de précisions. Il s'inquiète du fait qu'en aucun temps il ne soit question de l'évaluation en cours d'apprentissage, alors que dans le contexte du développement de compétences, comme le veut la Politique d'évaluation des apprentissages, elle s'avère nécessaire. De surcroît, l'évaluation en cours d'apprentissage se révèle capitale pour assurer le suivi de la démarche des élèves, puisqu'elle leur permet de «mettre en place des conditions propices à la réalisation des apprentissages prévus¹⁰».

10 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique d'évaluation des apprentissages*, Québec, 2003, p. 30.

Dans le programme, il est spécifié que les membres de l'équipe-école pourront être mis à contribution, mais le Comité-conseil se demande jusqu'à quel point il sera possible d'impliquer chacun d'eux puisqu'au deuxième cycle du secondaire, entre autres, le personnel des services éducatifs complémentaires sera grandement sollicité, particulièrement avec l'arrivée de plusieurs nouveaux programmes du domaine d'apprentissage du développement professionnel. À ce propos, le Comité-conseil avance l'idée qu'une coordination du programme *Projet intégrateur* doit être assurée par un membre de l'équipe-école, sans quoi le personnel enseignant concerné par ce programme arrivera difficilement à accompagner et à guider les élèves jusqu'à la fin de leur projet. Le Comité-conseil souhaite que des indications à cet égard soient ajoutées dans le programme.

L'intégration des savoirs à enraciner

L'idée d'articuler un programme qui met en évidence l'intégration des savoirs est, selon le Comité-conseil, très judicieuse pour clore les études secondaires. Cependant, il réitère son idée selon laquelle le programme doit insister sur l'importance de la démarche d'intégration pour éviter que le projet choisi par l'élève ne devienne la seule finalité du programme *Projet intégrateur*. Dans son avis *Pour le renouvellement de la pratique enseignante*, le Comité-conseil proposait déjà d'ajouter des balises au Programme de formation, dont une qui concerne le transfert des connaissances chez les élèves, pour faciliter l'actualisation des fondements du Programme de formation de l'école québécoise¹¹.

Une des assises du projet intégrateur est l'intégration des savoirs, qui s'articule autour d'une problématique liée à au moins un domaine général de formation. D'ailleurs, ceux-ci visent à amener les élèves à faire des liens entre les apprentissages scolaires et les situations concrètes de la vie¹². Aux yeux du Comité-conseil, le programme se doit de mettre davantage l'accent sur ces domaines puisqu'on exige des élèves que leur projet y soit explicitement ancré.

Pour réaliser leur projet, les élèves seront amenés à solliciter plus d'une compétence transversale. Le programme *Projet intégrateur* est peu explicite à cet égard en se limitant à donner quelques exemples de compétences transversales à privilégier. Le Comité-conseil suggère d'appuyer davantage dans le programme sur l'importance de les mettre à profit dans le cadre d'un projet intégrateur.

11 COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Pour le renouvellement de la pratique enseignante*, [En ligne], 2007, [www.ccpe.gouv.qc.ca/pdf/AvisPFEQ_EPEPS.pdf].

12 Comme le mentionnait la Commission des programmes d'études, «cette façon de concevoir les domaines généraux de formation propose implicitement qu'ils soient considérés à la fois comme des occasions de transfert, de contextualisation et d'intégration des apprentissages tout en favorisant le développement du jugement critique». COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Vers un élève citoyen*, Québec, 2004, p. 25.

Le Comité-conseil trouve essentiel que les deux rubriques qui traitent des domaines généraux de formation et des compétences transversales soient revues en fonction de leur caractère indispensable pour la réalisation d'un projet intégrateur. Il souhaite que soient établis des liens plus étroits avec ces deux éléments constitutifs du Programme de formation et le programme *Projet intégrateur*.

Au regard des domaines d'apprentissage, le Comité-conseil se questionne sur la façon dont les liens à établir sont présentés. Plus précisément, dans les premières pages du programme, il est mentionné que les élèves doivent établir des liens étroits avec l'ensemble des domaines d'apprentissage (page 5). Par la suite, il est question que l'élève « puise de façon significative aux ressources d'au moins une discipline¹³ ». Il apparaît que la mise à profit des ressources disciplinaires n'est pas suffisamment claire dans la version actuelle du programme. Une fois encore, le Comité-conseil précise que l'ajout de balises plus claires pourrait permettre de mieux encadrer la démarche des élèves.

La rédaction et la facture à harmoniser

Certains emprunts du projet intégrateur au projet personnel du Programme d'éducation internationale sont parfois maladroits. Pour éviter toute ambiguïté, le Comité-conseil juge qu'il faudrait revoir certains emprunts, par exemple celui de la page 7, où il est question d'« aires de développement et d'interaction ». Dans le même esprit, le tableau des situations d'apprentissage et d'évaluation de la page 13 s'apparente aux « questions-guides » qui sont utilisées dans le Programme d'éducation internationale. Le Comité-conseil demande également de revoir la terminologie utilisée pour qualifier les types de projets : essai, production et événement, qui, à ses yeux, sont trop collés à ceux du projet personnel. Par souci de cohérence avec les fondements du programme *Projet intégrateur*, le Comité-conseil est d'avis que ces productions écrites, artistiques ou événementielles doivent être adaptées. Dans le respect des centres d'intérêt des élèves et de la différenciation des apprentissages, la démarche et le résultat pourraient-ils prendre d'autres formes ? Le Comité-conseil réitère donc son idée selon laquelle certains emprunts maladroits peuvent entraîner une mauvaise compréhension du programme et, par le fait même, une mauvaise application.

Les compétences et le contenu de formation

Les compétences à recadrer

Le Comité-conseil estime que les compétences du programme *Projet intégrateur* sont en rapport avec les fondements du Programme de formation. Il est aussi d'avis que la synergie entre les deux compétences est pertinente et indispensable à l'intégration des apprentissages. Toutefois, le Comité-conseil considère que certaines améliorations doivent être apportées à la première compétence, *Réaliser un projet intégrateur*. Il remarque que le sens de la compétence ne se reflète pas à

l'intérieur des composantes, des critères d'évaluation ainsi que des attentes de fin d'année. Le Comité-conseil juge essentiel de revoir ces éléments afin qu'ils respectent le sens de cette compétence.

Par ailleurs, telles qu'elles sont présentées, les composantes des deux compétences semblent être linéaires alors qu'en réalité, elles doivent être traitées simultanément. Le Comité-conseil craint que le personnel enseignant considère les composantes selon un certain ordre, ce qui pourrait nuire au développement des compétences des élèves.

Au regard des technologies de l'information et de la communication, le Comité-conseil déplore l'absence d'une rubrique spécifique à ce sujet, compte tenu de leur utilité pour la démarche de réalisation des élèves. Dans le même ordre d'idées, il souhaite l'ajout d'une autre rubrique portant sur la dimension culturelle liée à chacun des trois types de projets.

Pour arriver à développer une compétence, le Comité-conseil tient à rappeler l'importance de l'évaluation en cours d'apprentissage, qui pourtant est absente dans la version actuelle du programme.

Le contenu de formation à préciser

Le Comité-conseil salue la présence des attitudes dans le contenu de formation du programme *Projet intégrateur* tout comme dans les programmes du domaine du développement professionnel. Il juge que le développement de telles attitudes est essentiel, non seulement pour réaliser un projet intégrateur, mais également pour la vie future des élèves. Cependant, il estime que le choix d'introduire des attitudes dans le programme devrait être justifié et mis en évidence, d'autant plus que certaines de celles-ci pourraient être confondues avec les attitudes du profil de l'apprenant du Programme d'éducation internationale.

Bien que le programme doive rester centré sur l'apport des domaines généraux de formation, des compétences transversales et des disciplines des domaines d'apprentissage à la formation de l'élève, le Comité-conseil se demande s'il est judicieux que la terminologie du Programme de formation soit présentée comme un objet d'apprentissage dans le contenu de formation comme le suggère l'insertion du schéma de la page 24.

Les conditions de mise en œuvre : le réalisme mis en doute

À la lumière de son analyse, le Comité-conseil croit que, dans sa version actuelle, la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur* est périlleuse. Bien qu'il s'appuie sur des intentions fort louables, certaines ambiguïtés relevées dans ce programme affectent son réalisme. Le Comité-conseil soutient l'importance de mieux articuler les fondements du programme *Projet intégrateur* sur sa finalité, soit l'intégration des apprentissages, et de le formuler selon un contexte pédagogique plus conforme aux visées du Programme de formation de l'école québécoise.

13 *Projet intégrateur*, p. 10.

Comme il s'agit d'un projet de fin d'études qui nécessite la mobilisation de ressources internes et externes ainsi que l'intégration des apprentissages, il est important que les élèves y soient sensibilisés dès la première année du premier cycle du secondaire. Tel qu'il est présenté, le programme exige que les élèves maîtrisent certains éléments du Programme de formation de façon explicite : les domaines généraux de formation et leurs axes de développement ainsi que les compétences transversales et disciplinaires. En fait, le Comité-conseil juge important que les élèves soient bien amenés, au cours de leur formation secondaire, à réaliser un projet de cette envergure. Par ailleurs, il croit qu'il serait utile d'établir clairement les exigences qui seront nécessaires aux élèves pour favoriser la réussite de ce projet.

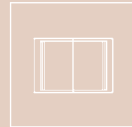
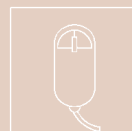
Le Comité-conseil est aussi d'avis que dans l'état actuel du programme, le personnel enseignant arrivera difficilement à accomplir sa tâche d'accompagnement des élèves en considérant les deux unités qui lui sont allouées. Par conséquent, les élèves pourraient éprouver certaines difficultés à mener leur projet à terme. De plus, le Comité-conseil remarque qu'il n'est aucunement question de la coordination du programme, qui pourtant est nécessaire pour l'appliquer. Dans le présent contexte scolaire, où tous les acteurs œuvrant auprès des élèves sont grandement sollicités, l'implication des membres de l'équipe-école et du milieu exigée par le programme semble très hasardeuse. Selon le Comité-conseil, il est nécessaire de recadrer les rôles de chacun, notamment celui du personnel enseignant.

Recommandation

Le Comité-conseil soutient que tel qu'il est présenté, le programme *Projet intégrateur* risque de ne pas atteindre ses visées. Il affirme que les aspects relatifs à son réalisme sont non négligeables et que les lacunes constatées apparaissent suffisamment importantes pour justifier la recommandation suivante :

Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de ne pas approuver le programme *Projet intégrateur* et demande une réécriture qui tienne compte des *desiderata* du présent avis.

Le Comité-conseil tient à préciser qu'il souhaite revoir le programme dans sa nouvelle version afin d'en faire une analyse conformément à sa démarche d'examen habituelle.



Chapitre 3

Domaine du développement professionnel :

*Sensibilisation à l'entrepreneuriat*¹⁴



Le nouveau programme à option *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, de deux ou quatre unités, fait partie du domaine d'apprentissage du développement professionnel avec deux autres programmes des parcours de formation générale et de formation générale appliquée du deuxième cycle du secondaire : *Exploration de la formation professionnelle* et *Projet personnel d'orientation*. Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire stipule que l'école doit obligatoirement offrir ce choix d'options aux élèves de la formation générale appliquée¹⁵.

À l'issue de son examen de ce programme, le Comité-conseil fait part à la ministre de son appréciation en identifiant les problèmes rencontrés et en proposant certaines pistes de solution.

■ Les éléments transversaux

Les fondements du programme

Le Comité-conseil estime que le programme à option *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*¹⁶ s'inscrit largement dans les trois visées du Programme de formation de l'école québécoise pour le secondaire : structuration de l'identité, construction d'une vision du monde et développement du pouvoir d'action. Ce programme est également en relation directe avec l'approche orientante, qui se veut « une démarche concertée entre une équipe-école et ses partenaires,

dans le cadre de laquelle on fixe des objectifs et met en place des services (individuels et collectifs), des outils et des activités pédagogiques visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et dans son cheminement vocationnel¹⁷ ».

Selon le Comité-conseil, ce programme intègre une dimension concrète qui permettra à l'élève de mieux se connaître tout en consolidant ses connaissances et en développant ses compétences. La gestion des différentes étapes d'un projet entrepreneurial, le sens de l'organisation, le jugement critique et l'esprit de coopération sont quelques exemples d'habiletés et de qualités qui représenteront, de l'avis du Comité-conseil, des atouts pour le cheminement futur de l'élève.

Le Comité-conseil constate qu'à l'image de plusieurs nouveaux programmes du deuxième cycle du secondaire, le programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* privilégie le projet comme moyen d'actualiser ses orientations.

Tout en reconnaissant la place de ce programme dans le domaine d'apprentissage du développement professionnel, le Comité-conseil souhaite que l'exposé des liens avec les autres programmes de ce domaine soit plus explicite pour mettre en évidence ce qui lui est propre. À cet égard, les exemples de séquences de cours, qui se trouvent en annexe, devraient plutôt être insérés dans le texte et leur enchaînement logique, explicité. Ainsi, le programme serait mieux situé au regard du cheminement préalable de l'élève. Par ailleurs, les finalités et les modalités relatives aux deux options (deux ou quatre unités) devraient être mieux définies afin qu'on puisse bien les distinguer.

En outre, tout comme les autres programmes du domaine du développement professionnel, le programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* est axé sur les centres d'intérêt et les besoins de l'élève. Cependant, il apparaît difficile, de l'avis du Comité-conseil, d'accorder la préséance à l'élève, car les besoins de la communauté semblent prendre une grande place dans le programme. Qu'en est-il alors des besoins qui peuvent émerger de l'environnement immédiat de l'élève, soit l'école elle-même? Le Comité-conseil est d'avis que des précisions et des nuances devraient être apportées à ce sujet.

14 Ce chapitre, ainsi que la recommandation relative à l'approbation de ce programme, a fait l'objet d'une adoption par le Comité-conseil sur les programmes d'études lors de sa 21^e réunion, tenue les 10 et 11 avril 2008. Il a été transmis à la ministre, sous la forme d'un avis partiel, le 18 avril 2008.

15 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Gazette officielle du Québec, n° 23, 8 juin 2005 (modifié le 31 octobre 2007).

16 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, version de validation, février 2008, 34 p.

17 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *À chacun son rêve. Pour favoriser la réussite: l'approche orientante*, Québec, 2002, p. 18.

D'autre part, aux yeux du Comité-conseil, la vision de l'entrepreneuriat véhiculée dans le programme devrait être enrichie par la mise en évidence, en plus des valeurs liées à la production de biens ou de services, de valeurs ayant trait à la créativité, à la coopération, au développement durable et au commerce équitable. De plus, le Comité-conseil s'attendait à ce que la présentation du programme intègre des repères culturels liés au monde entrepreneurial.

Le Comité-conseil constate également que certaines modalités de réalisation sont imprécises. Ainsi, le terme « projet » est utilisé tantôt au singulier, tantôt au pluriel, et le programme comporte peu d'indications permettant de savoir si le ou les projets se réalisent individuellement ou en équipe. Dans ce dernier cas, on ne mentionne pas de modalités particulières, tant au regard des étapes de planification et de réalisation du projet qu'au regard du développement des compétences et de leur évaluation. Le Comité-conseil est d'avis que ces précisions permettraient, notamment, d'éviter de confondre les projets du programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* avec les projets présentés au Concours québécois en entrepreneuriat¹⁸.

Enfin, selon le Comité-conseil, d'autres éléments devraient être explicités. C'est le cas des concepts de partenaire et de collaborateur. S'agit-il des ressources humaines externes que l'élève aura à solliciter? S'agit-il des pairs avec lesquels il développera ses compétences dans la réalisation de son projet entrepreneurial?

Le rôle des différents acteurs

Le Comité-conseil apprécie le rôle actif et réflexif accordé aux élèves dans le programme. Cependant, il s'inquiète du fait que soient laissés de côté leurs centres d'intérêt et leurs besoins réels au profit des besoins de la communauté. Il est d'avis que le choix d'un projet entrepreneurial pourrait être inspiré des centres d'intérêt des élèves tout en respectant les besoins de la communauté pour motiver davantage les jeunes à réaliser leur projet. De plus, il croit que les possibilités offertes aux élèves devraient être beaucoup plus larges et inclure les besoins de la communauté internationale dans une vision riche et humaniste de l'entrepreneuriat.

Le Comité-conseil constate que le rôle du personnel enseignant comme guide et accompagnateur est présent dans le programme. Cependant, il juge que des explications additionnelles sont nécessaires pour bien circonscrire cette tâche dans le contexte des finalités du programme. Le personnel enseignant devra avoir développé une certaine culture entrepreneuriale pour accompagner et guider adéquatement les élèves. Par ailleurs, le Comité-conseil note un manque de balises permettant d'assurer un bon suivi auprès des élèves. Sans balises pour orienter la démarche et le projet lui-même, le personnel enseignant arrivera difficilement à bien assumer son rôle.

D'autre part, le programme mentionne qu'« une équipe de collaborateurs est souhaitable bien que non essentielle¹⁹ ». Le Comité-conseil s'attendait plutôt à ce que soit précisée l'importance du rôle d'une telle équipe dans le cadre de ce programme. Par conséquent, il souhaite trouver plus d'indications concernant le rôle que chacun peut jouer dans les expériences entrepreneuriales des élèves. De plus, il croit que la coordination du programme devrait être prévue pour soutenir, notamment, le personnel enseignant dans son rôle.

Le Comité-conseil constate que la communauté est très sollicitée par le programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* comme par d'autres programmes du deuxième cycle du secondaire. Il considère que cette volonté est louable, mais il s'inquiète que la communauté ne puisse pas répondre à toutes les attentes du milieu scolaire. De plus, selon le Comité-conseil, le défi posé par la multiplication des programmes fondés sur le projet au deuxième cycle du secondaire complexifie les rôles du personnel enseignant et de l'élève.

L'intégration des savoirs

Le Comité-conseil apprécie les liens qui sont créés avec les compétences transversales. Il remarque leur présence tant dans la démarche de l'élève que dans les stratégies et les attitudes qu'il est amené à adopter dans le développement de ses caractéristiques entrepreneuriales. Toutefois, il considère la mention concernant la compétence à utiliser les technologies de l'information et de la communication comme plutôt laconique et réductrice.

Par ailleurs, le Comité-conseil estime que la présentation des domaines généraux de formation permet de bien situer le contexte socioculturel dans lequel s'inscrit le programme et l'avantage pour l'élève de l'intégrer à son cheminement scolaire. À cet égard, des exemples concrets sont présents pour les domaines *Santé et bien-être* et *Médias*. Cependant, selon le Comité-conseil, il y aurait lieu de développer la présentation des liens avec les autres domaines généraux de formation en mettant en relief, par exemple, les aspects de l'environnement, de la consommation et des enjeux de société (*Environnement et consommation* ainsi que *Vivre-ensemble et citoyenneté*). De plus, bien qu'il soit spécifié que le programme présente des liens privilégiés avec le domaine *Orientation et entrepreneuriat*, le contenu relatif à ce domaine est peu développé et il n'est pas suffisamment lié à l'approche orientante.

Quant aux liens avec les programmes des autres domaines d'apprentissage, le Comité-conseil est d'avis qu'ils devraient être plus explicites, puisque le programme indique que les compétences et les savoirs liés à ces domaines constituent autant d'outils auxquels les élèves ont accès.

18 Ce concours récompense, entre autres, les initiatives entrepreneuriales en milieu scolaire (du primaire à l'université). Voir le site Internet à l'adresse <http://www.concours-entrepreneur.org>

19 *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, p. 14.

La rédaction et la facture

Le Comité-conseil croit que la terminologie relative à l'entrepreneuriat gagnerait à être définie à l'intérieur d'un lexique. Par exemple, la distinction entre les qualités et les caractéristiques entrepreneuriales n'est pas évidente de même que la différence entre l'esprit d'entreprise et l'esprit d'entreprendre. En outre, le Comité-conseil suggère d'harmoniser les noms qui accompagnent l'adjectif « entrepreneurial » pour éviter une utilisation exagérée de la dénomination de l'entrepreneuriat (page 3, par exemple). Ainsi, une meilleure compréhension serait favorisée. Le Comité-conseil souhaite aussi que certains tableaux du programme, tels ceux des pages 6, 20A, 20B, 25A et 25B, soient clarifiés et peaufinés pour les rendre plus utiles, notamment à l'égard du contenu relatif aux programmes de deux et de quatre unités.

Le Comité-conseil tient à rappeler qu'une distinction claire doit être établie entre le programme de deux unités et le programme de quatre unités pour faciliter non seulement la compréhension, mais aussi le travail du personnel enseignant.

Enfin, l'ajout de références bibliographiques en rapport avec la pédagogie du projet pourrait être un atout, notamment pour le personnel enseignant moins familier avec cette approche. Pour ce qui est de la webographie, le Comité-conseil suggère de l'enrichir de liens relatifs à l'approche orientante, à la pédagogie du projet et à l'entrepreneuriat, particulièrement l'entrepreneuriat qui s'adresse aux élèves.

Les compétences et le contenu de formation

Les compétences

Le Comité-conseil reconnaît la valeur des deux compétences du programme et les juge indissociables. Cependant, cette synergie entre les deux compétences pourrait être davantage mise en évidence. Elle doit être tangible pour que le personnel enseignant favorise des situations d'apprentissage et d'évaluation qui permettent de traiter ces compétences conjointement.

Par ailleurs, le Comité-conseil note que la première compétence, *Se situer au regard de l'entrepreneuriat*, ne comporte pas de composante relative au profil entrepreneurial comme le décrit la section *Sens de la compétence*. Pour que les élèves arrivent à se situer au regard de l'entrepreneuriat, il faut d'abord qu'ils identifient leur profil en développant une meilleure connaissance de soi.

De plus, les critères d'évaluation ainsi que les attentes de fin d'année ne semblent pas assez liés à chacune des compétences et à leurs composantes. Par exemple, un critère d'évaluation de la première compétence fait référence au profil entrepreneurial, alors qu'aucune composante ne traite de celui-ci. Le Comité-conseil estime que les critères d'évaluation et les attentes de fin d'année nécessitent des précisions et des ajustements pour s'harmoniser avec les composantes de la compétence.

Le Comité-conseil est aussi d'avis qu'une distinction doit être établie entre le programme de deux unités et celui de quatre unités au regard des compétences à développer. Pour lui, il est évident que les élèves des deux options ne peuvent pas atteindre les mêmes cibles. Dans la version actuelle du programme, les seules distinctions que le Comité-conseil a relevées sont celles qui figurent dans les tableaux de développement de la compétence. Ces différences se situent au regard de l'autonomie des élèves et de l'aide qui leur est apportée par le personnel enseignant. Pour le Comité-conseil, ce dernier aura besoin d'un plus grand nombre de balises pour amener les élèves à développer les compétences d'une façon appropriée.

Le contenu de formation

Le Comité-conseil estime fort intéressants les éléments présentés dans le contenu de formation pour amener les élèves à développer les deux compétences du programme. Cependant, le contenu de formation nécessite des précisions quant aux éléments relatifs au programme de deux unités et au programme de quatre unités. Le contenu est trop ambitieux pour ce qui est du programme de deux unités.

Enfin, le Comité-conseil souhaite que le contenu de formation fasse référence à la culture entrepreneuriale du Québec et d'ailleurs. Selon lui, des exemples d'entrepreneurs, petits ou grands, du Québec ou d'ailleurs constitueraient des sources d'inspiration pour les élèves.

Les conditions de mise en œuvre

La mise en œuvre du programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* nécessite certaines conditions non négligeables. Dans un premier temps, étant donné l'aspect nouveau de ce programme, le Comité-conseil est d'avis que le personnel enseignant devra non seulement avoir un intérêt particulier pour l'entrepreneuriat, mais aussi y avoir été formé préalablement. Dans un deuxième temps, la formation continue de ce personnel s'avérera nécessaire pour lui assurer un suivi qui favorise la réussite des élèves.

Le Comité-conseil réaffirme que la coordination est essentielle pour assurer non seulement l'application du programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, mais également celle de tous les nouveaux programmes du deuxième cycle du secondaire qui l'exigent. Il tient à préciser que, si cette coordination n'est pas établie, le personnel enseignant risque de s'y perdre à travers tous les intervenants que les élèves pourront consulter et toutes les démarches à entreprendre pour tenter de combler des besoins de tout ordre. Le Comité-conseil souhaite aussi attirer l'attention sur les défis particuliers que posera la mise en œuvre simultanée des différents programmes du deuxième cycle du secondaire, tant au regard du rôle de l'élève, du personnel enseignant et des autres intervenants qu'en ce qui concerne le rôle de la communauté.

Enfin, le Comité-conseil souligne l'importance des ressources humaines, matérielles et financières dans la mise en œuvre du programme, compte tenu de sa nouveauté et de ses caractéristiques. Il tient à s'assurer que toutes les mesures seront prises pour que le personnel enseignant puisse bénéficier des ressources nécessaires pour appliquer le programme et ainsi favoriser le développement de compétences par les élèves. Il suggère, notamment, que le programme précise que les enseignantes et les enseignants peuvent faire appel à des agents de sensibilisation externes, comme ceux des carrefours jeunesse-emploi, qui sont d'ailleurs formés à l'égard de l'entrepreneuriat.

Recommandation

Considérant la nécessité d'harmoniser les centres d'intérêt des élèves et les besoins de la communauté ;

considérant le besoin de préciser les modalités de réalisation d'un projet entrepreneurial ;

considérant la nécessité d'une collaboration étroite entre le personnel enseignant et tous les autres intervenants ;

considérant l'importance de bien situer le programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* dans le Programme de formation de l'école québécoise ;

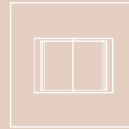
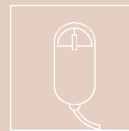
considérant le manque de précision de la compétence *Se situer au regard de l'entrepreneuriat* ;

considérant l'insuffisance des indications permettant de distinguer le programme de deux unités et le programme de quatre unités ;

considérant le manque d'uniformité de la terminologie employée,

le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes au programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, avant son approbation :

- Insister sur la concomitance entre les centres d'intérêt des élèves et les besoins de la communauté.
- Baliser les projets et en spécifier les attentes.
- Clarifier et expliciter les rôles du personnel enseignant et des autres intervenants ainsi que la place de la communauté au regard de ce programme.
- Établir des liens pertinents entre ce programme et les autres éléments du Programme de formation de l'école québécoise.
- Assurer une meilleure concordance entre le texte qui figure sous la rubrique *Sens de la compétence* et les éléments du schéma *Compétence 1 et ses composantes*.
- Distinguer les éléments relatifs au programme de deux unités et ceux qui ont trait au programme de quatre unités.
- Uniformiser la terminologie relative à l'entrepreneuriat.



Chapitre 4

Domaine de l'univers social :

*Monde contemporain*²⁰



Le nouveau programme obligatoire *Monde contemporain* de la troisième année du deuxième cycle du secondaire fait partie du domaine de l'univers social. Après avoir procédé à son examen, le Comité-conseil formule, dans les sections suivantes, des suggestions pour en améliorer la qualité. Il estime que ce programme devrait permettre aux élèves de s'ouvrir sur le monde et les préparer à entreprendre des études postsecondaires.

■ Les éléments transversaux

Les fondements du programme

Le Comité-conseil salue la cohérence du programme *Monde contemporain* par rapport aux autres programmes du domaine de l'univers social. Il est d'avis que sa structure et ses éléments constitutifs permettront aux élèves de consolider plusieurs acquis. De plus, selon le Comité-conseil, le programme occupe une place importante dans la formation générale des élèves, particulièrement en les amenant à prendre conscience de leur rôle dans la société et de leurs responsabilités de citoyens.

Par ailleurs, le Comité-conseil estime que ce programme qui se situe à la fin du cheminement des élèves dans le domaine de l'univers social présente une intégration intéressante des perspectives historique et géographique ainsi que des dimensions économique et politique.

Les rôles de l'élève et de l'enseignante ou de l'enseignant

Le Comité-conseil estime que le rôle de l'élève est bien défini dans le programme et il apprécie l'importance de la place accordée aux dimensions active et réflexive. De plus, il remarque que, pour développer les deux compétences visées, l'élève est régulièrement invité à faire preuve de sens critique. Aux yeux du Comité-conseil, amener l'élève à exercer fréquemment sa pensée critique contribue, notamment, au devenir d'un citoyen responsable.

À ce sujet, le Comité-conseil croit que le rôle du personnel enseignant s'avère important. Celui-ci devra bien accompagner tous les élèves dans leur démarche d'analyse afin qu'ils assument efficacement leur rôle dans les tâches qui leur seront proposées. Pour y arriver, le personnel enseignant dispose d'une grande marge de manœuvre. Le Comité-conseil tient à souligner que le rôle du personnel enseignant constitue un défi quant à l'intégration des perspectives et des dimensions proposées dans le programme.

L'intégration des savoirs

Comme dans ses avis antérieurs, le Comité-conseil soutient la nécessité de l'intégration des savoirs dans le contexte du développement des compétences. À cet égard, il trouve intéressante la relation bidirectionnelle entre les compétences transversales et le programme *Monde contemporain*. Il se réjouit également de la pertinence des liens entre ce programme et les domaines généraux de formation qui permettent de bien contextualiser les apprentissages dans l'esprit du développement des compétences²¹. De plus, il juge pertinents les liens établis avec les programmes des autres domaines d'apprentissage et avec le projet intégrateur.

La rédaction et la facture

Le Comité-conseil apprécie la qualité de la rédaction et de la facture du programme *Monde contemporain*, qui sont cohérentes par rapport à celles des autres programmes du domaine de l'univers social. Cependant, il juge que certaines améliorations doivent être apportées, par exemple l'ajout d'intertitres sous les rubriques *Relations avec les compétences transversales et Relations avec les domaines d'apprentissage*.

20 Ce chapitre, ainsi que la recommandation relative à l'approbation de ce programme, a fait l'objet d'une adoption par le Comité-conseil sur les programmes d'études lors de sa 22^e réunion, tenue les 8 et 9 mai 2008. Il a été transmis à la ministre, sous la forme d'un avis partiel, le 23 mai 2008.

21 À ce sujet, voir l'avis de la Commission des programmes d'études intitulé *Vers un élève citoyen*, Québec, 2004, 57 p.

Par ailleurs, le Comité-conseil demande que soit établie une distinction claire entre *problème* et *enjeu*. Comme, dans la version actuelle du programme, aucune précision n'est donnée à cet égard, il appréhende une certaine confusion, non seulement chez le personnel enseignant, mais aussi chez les élèves.

Dans un autre ordre d'idées, le Comité-conseil s'attendait à trouver dans le programme une webographie. Celle-ci serait utile au personnel enseignant, d'autant plus que les technologies de l'information et de la communication occupent une place importante dans le programme.

■ Les compétences et le contenu de formation

□ Les compétences

Le Comité-conseil apprécie la cohérence verticale dans laquelle s'inscrivent les compétences de ce programme, soit *Interpréter un problème du monde contemporain* et *Prendre position sur un enjeu du monde contemporain*, particulièrement en ce qui concerne l'histoire et la géographie. La formation préalable de l'élève, acquise dans les autres programmes du domaine de l'univers social du primaire et du secondaire, l'amène logiquement vers le développement des compétences visées par le programme *Monde contemporain*. Ce cheminement lui permettra d'atteindre de façon concrète les visées du Programme de formation, particulièrement au regard de la construction d'une vision du monde et du développement du pouvoir d'action²².

À cet égard, il serait intéressant de rappeler, à la rubrique *Du primaire au deuxième cycle du secondaire*, les compétences ciblées au primaire (page 8).

Le Comité-conseil perçoit clairement que le développement des compétences du programme marque une progression tangible sur le plan de la complexité de ce qui est demandé aux élèves. Cette progression se traduit notamment par les démarches intellectuelles et méthodologiques sollicitées. Le Comité-conseil juge aussi que la synergie entre les deux compétences est présente et logique puisque la prise de position passe nécessairement par la mobilisation des éléments qu'apporte l'interprétation. Il constate également que l'éducation à la citoyenneté est favorisée par l'entremise de la composante *Envisager des occasions de participation sociale* de la deuxième compétence. Pour le Comité-conseil, cela rejoint de façon satisfaisante une des orientations du domaine de l'univers social, c'est-à-dire préparer les élèves à l'exercice de leur rôle de citoyens²³.

Quant aux différentes perspectives et dimensions suggérées (historique, géographique, économique et politique), le Comité-conseil les juge incontournables étant donné le caractère multidisciplinaire de ce programme. Il estime toutefois que la première

compétence, *Interpréter un problème du monde contemporain*, devrait amener davantage l'élève à se pencher sur les origines et le contexte historique pouvant expliquer la présence de problèmes contemporains. Bien qu'il soit demandé à l'élève de «préciser le contexte» et de «déterminer des causes», il n'est pas explicitement invité à retracer les origines du problème soumis à son attention. Aux yeux du Comité-conseil, cette démarche apparaît essentielle pour éviter que la lecture des phénomènes étudiés se limite à l'actualité. Cela établirait également un lien et une continuité logique par rapport à la première compétence des programmes d'histoire et éducation à la citoyenneté du premier et du deuxième cycle du secondaire, *Interroger les réalités sociales dans une perspective historique*. À cette fin, le Comité-conseil juge que les composantes *Cerner le problème* et *Analyser le problème* devraient comporter un élément d'explicitation visant à situer le contexte historique et à cerner les origines du problème.

En ce qui concerne l'évaluation des compétences, le Comité-conseil reconnaît l'effort déployé dans la présentation des attentes de fin d'année afin de les rendre concrètes pour le personnel enseignant. Cependant, il constate que, par le fait même, les éléments présentés habituellement dans les programmes, tels les apprentissages attendus à la fin de l'année ou du cycle, ont été mis de côté au profit de manifestations observables.

□ Le contenu de formation

Selon le Comité-conseil, les thèmes prescrits, tout comme les concepts enseignés, sont appropriés au développement des compétences visées. Il reconnaît la richesse de ces thèmes, tant pour rejoindre les centres d'intérêt des élèves que pour faciliter la planification de situations d'apprentissage et d'évaluation par le personnel enseignant. Il note à la fois l'importance de leur caractère actuel et de leur pérennité.

Le Comité-conseil avance aussi l'idée que ces thèmes sont susceptibles d'intéresser les élèves, qui sont de plus en plus ouverts sur le monde et sensibles aux problèmes, aux enjeux et aux conflits du monde contemporain.

En outre, le Comité-conseil juge que le recours aux perspectives historique et géographique de même qu'aux dimensions économique et politique soutient concrètement le développement des compétences du programme. C'est pourquoi il souhaite que le caractère concomitant de ces perspectives et de ces dimensions soit plus manifeste pour éviter un traitement séquentiel de celles-ci de la part du personnel enseignant.

Par ailleurs, le Comité-conseil considère que les élèves ont acquis, tout au long de leur formation, les démarches, les connaissances et les outils nécessaires pour développer les compétences de ce programme. À cet égard, il juge que les tableaux relatifs aux apprentissages antérieurs des élèves constituent un rappel pertinent pour le personnel enseignant. Cependant, il estime que d'autres rappels devraient figurer sous différentes rubriques du programme. À ce sujet, il serait important, par exemple, d'insister davantage sur le fait que les différentes techniques visées font partie du bagage de savoirs à mobiliser sans être un objet d'étude

22 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle*, chapitre 1, p. 7.

23 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle*, chapitre 4, version de validation, p. 13.

en soi. Il est d'avis que cela inciterait le personnel enseignant à recourir à des pratiques pédagogiques et à des situations d'apprentissage et d'évaluation signifiantes où les techniques sont utilisées en contexte. Le Comité-conseil suggère aussi de rappeler les démarches méthodologiques développées par les élèves au cours de leur formation.

De l'avis du Comité-conseil, toutes les techniques ciblées sont importantes pour le développement des compétences du programme. Faute de justifications quant à leur hiérarchie, il s'interroge donc sur les qualificatifs qui leur ont été accolés. Ainsi, certaines techniques sont qualifiées d'«essentielles», alors que d'autres sont «utiles». Aux yeux du Comité-conseil, elles devraient toutes être de même niveau et qualifiées de façon uniforme.

D'autre part, le Comité-conseil estime que le programme devrait comporter une section consacrée aux technologies de l'information et de la communication pour suggérer des pistes d'utilisation au personnel enseignant. Il croit que ces technologies peuvent apporter une contribution au développement des compétences du programme *Monde contemporain* relativement à la recherche, au traitement et au partage de l'information²⁴.

Le Comité-conseil s'interroge enfin sur l'absence de repères culturels, qu'il considère comme essentiels. Bien que l'insertion d'une liste de repères culturels risque d'être interprétée de manière limitative par le personnel enseignant, le Comité-conseil croit qu'une telle liste, intégrée au contenu de formation, respecterait les finalités du programme et constituerait une ressource précieuse pour baliser et alimenter le contenu des thèmes.

■ Les conditions de mise en œuvre

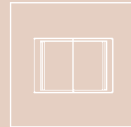
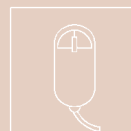
En raison de la nouveauté de ce programme qui intègre différentes disciplines, le Comité-conseil considère qu'une étape d'appropriation sera nécessaire pour le personnel enseignant. À cette fin, il souhaite qu'une formation et un accompagnement lui soient assurés.

Par ailleurs, le Comité-conseil insiste sur l'importance de mettre à la disposition du personnel enseignant et des élèves des ressources pertinentes et variées. Des ressources matérielles et documentaires doivent être disponibles, notamment, pour soutenir le développement des compétences de l'élève et le travail du personnel enseignant.

Recommandation

Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver le programme *Monde contemporain* pour la troisième année du deuxième cycle du secondaire en considérant les ajustements suggérés dans le présent avis.

²⁴ Il est utile de rappeler que plusieurs études et ressources en ligne, tel le Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT) en ce qui a trait à l'univers social, soulignent cette contribution.



Chapitre 5

Domaine des langues : Français, langue d'enseignement - Langue et culture en société²⁵



Mise en contexte de l'examen du programme

D'entrée de jeu, le Comité-conseil tient à rappeler que la Commission des programmes d'études a déjà examiné le programme de français, langue d'enseignement, pour ce qui est des deux premières années du deuxième cycle du secondaire, et remis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de l'époque un avis à ce sujet²⁶. La Commission a alors préféré ne pas faire de recommandation sur ce programme partiel, précisant qu'elle le ferait à la suite de l'examen de la section portant sur la troisième année du deuxième cycle du secondaire. Elle a toutefois signalé des corrections à apporter en ce qui concerne les deux premières années et demandé que celles-ci soient considérées dans la rédaction de la partie ayant trait à la troisième année.

Le Comité-conseil considère que la version analysée du programme *français, langue d'enseignement – Langue et culture en société* est inachevée²⁷. En effet, la note au lecteur mentionne que d'autres modifications sont à venir et que le programme du deuxième cycle du secondaire fera l'objet d'un document intégré. Cette situation particulière a rendu difficile l'examen de ce programme puisqu'il comporte à la fois des éléments déjà approuvés, des parties spécifiques à la troisième année du deuxième cycle et des ajouts annoncés qui s'appliqueront à tout le cycle.

25 Ce chapitre, ainsi que la recommandation relative à l'approbation de ce programme, a fait l'objet d'une adoption par le Comité-conseil sur les programmes d'études lors de sa 23^e réunion, tenue les 12 et 13 juin 2008. Il a été transmis à la ministre, sous la forme d'un avis partiel, le 20 juin 2008.

26 COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, Québec, 2006, p. 35.

27 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société, cinquième secondaire*, version de validation, 31 mars 2008, 207 p.

Pour l'élaboration du présent avis, le Comité-conseil s'est intéressé aux sections concernant la dernière année du deuxième cycle du secondaire, pour lesquelles il fait part de son appréciation. Il identifie également les problèmes rencontrés et propose certaines pistes de solution. Le Comité-conseil fait aussi référence à des demandes formulées antérieurement par la Commission des programmes d'études. À cet égard, il observe et prend acte que peu de corrections ont été apportées, notamment en ce qui concerne la conception d'un programme diversifié, l'élargissement du concept de culture, l'établissement de liens avec les autres disciplines ainsi que la justification du recours aux familles de situations.

Les éléments transversaux

Les fondements du programme

Le Comité-conseil note qu'en ce qui concerne la troisième année du deuxième cycle du secondaire, le sous-titre du programme le distingue du programme des deux premières années. Ce choix est expliqué sous la rubrique *Langue et culture en société* de la section *Présentation du programme de cinquième secondaire*. Cependant, dans le contexte où le programme du deuxième cycle fera l'objet d'un document unique, quel sera le sens de cette particularité? Ce sous-titre sera-t-il conservé? Pour les deux premières années du cycle, la précision «langue et culture» sera-t-elle ajoutée puisqu'il en est question dans la présentation de cette partie du programme du deuxième cycle? Le Comité-conseil estime que cette situation doit être clarifiée.

Dans le même ordre d'idées, le Comité-conseil juge que les finalités du programme *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société* devraient être mieux circonscrites. Bien qu'il partage les inquiétudes exprimées relativement à la qualité de la langue française, il s'interroge sur la pertinence de certains propos teintés d'un contexte sociopolitique²⁸. De plus, le Comité-conseil estime que la classe de français ne peut guère répondre à elle

28 Voir, notamment, le texte de présentation du programme aux pages 5 et 6, les exemples liés au domaine général de formation *Vivre-ensemble et citoyenneté* à la page 24 et les relations avec le programme *Monde contemporain* à la page 25.

seule aux attentes de la société à cet égard et que celles-ci impliquent un engagement de toute l'école et de l'ensemble de la collectivité.

Par ailleurs, le Comité-conseil constate le choix de ne pas diversifier²⁹ le programme pour ce qui est de la troisième année du deuxième cycle du secondaire en raison des difficultés qu'entraîne l'implantation de plusieurs programmes dans « certaines écoles de petite ou de moyenne taille » (page 3). Il juge toutefois que cette orientation prive un grand nombre d'élèves de programmes variés susceptibles de rejoindre leurs centres d'intérêt tout en répondant à leurs besoins de formation.

Malgré ce qui précède, le Comité-conseil remarque la continuité de ce programme par rapport aux deux premières années du deuxième cycle ainsi que par rapport au programme du premier cycle du secondaire. Il considère aussi que l'introduction d'une section sur la littérature répond à certaines attentes exprimées dans l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme* relativement au rehaussement culturel des programmes d'études québécois³⁰.

Les rôles de l'élève et de l'enseignante ou de l'enseignant

Bien que le Comité-conseil reconnaisse la volonté de placer les élèves au cœur du programme, il craint que la vision qui y est véhiculée se distancie de la réalité de certains d'entre eux. Il s'inquiète, notamment, du fait que le programme semble s'adresser à des élèves motivés, engagés dans leurs apprentissages et possédant les acquis et la culture leur permettant de développer les compétences ciblées selon des attentes très élevées. Selon le Comité-conseil, un recentrage est nécessaire pour souligner l'importance de prendre en compte les acquis, les centres d'intérêt, le style et le rythme d'apprentissage des élèves de même que ce qu'on attend d'eux.

Par ailleurs, il est précisé dans l'avant-propos du programme que « la différenciation pédagogique a été préférée à la diversification des parcours³¹ ». Or, le Comité-conseil note que la différenciation présentée dans le programme est associée davantage aux différences culturelles des élèves et à la diversité de leurs centres d'intérêt qu'à leur style et à leur rythme d'apprentissage. Selon le Comité-conseil, on n'insiste pas suffisamment sur les éléments de différenciation pédagogique et des précisions en ce sens devraient être apportées.

Exception faite des aspects concernant la différenciation pédagogique, qui sont à améliorer, le Comité-conseil juge que, dans l'ensemble, le rôle du personnel enseignant est bien défini. Des pistes lui sont proposées et certains outils lui sont présentés pour le soutenir dans la prise en compte des différents éléments du programme.

Avec l'introduction de la section sur la littérature dans le programme, le Comité-conseil estime que le rôle de passeur culturel comme « héritier, critique et interprète d'objets de culture³² » prendra encore plus d'importance.

L'intégration des savoirs

Le Comité-conseil trouve intéressant que les relations entre ce programme et les domaines généraux de formation soient présentées dans un tableau. Toutefois, il croit que les questions suggérées pour leur exploitation pourraient être enrichies, notamment pour les domaines *Santé et bien-être* et *Orientation et entrepreneuriat*. Il juge également qu'il serait nécessaire de faire ressortir certains liens entre la littérature et les domaines généraux de formation. À son avis, la littérature peut exercer un rôle d'expression et de critique des valeurs et des réalités sociales d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

De plus, selon le Comité-conseil, le contenu de la rubrique *Relations avec les compétences transversales* est insuffisant. On mentionne leur contribution et le fait que les compétences transversales et disciplinaires se développent simultanément, sans plus. Cette section du programme gagnerait à être plus précise quant à l'importance des compétences transversales dans l'actualisation des compétences disciplinaires et à leur impact au regard du cheminement de l'élève.

Le Comité-conseil déplore également le fait que des liens interdisciplinaires soient établis uniquement avec les programmes *Monde contemporain* et *Projet intégrateur*. Pour respecter l'esprit de l'avis de la Commission des programmes d'études, la préoccupation relative au développement des compétences en français, notamment *Lire et apprécier des textes variés*, est d'autant plus importante que certains élèves éprouvent des difficultés à s'approprier des notions et des concepts dans les autres disciplines³³. Le Comité-conseil croit que cette préoccupation doit aussi s'étendre aux compétences relatives à l'écrit et à l'oral puisque la langue constitue un outil essentiel dans l'apprentissage. Ainsi, il serait possible de favoriser l'interdisciplinarité, notamment par des liens avec les programmes des domaines d'apprentissage de la mathématique, de la science et de la technologie ainsi que du développement personnel, où les élèves sont appelés à recourir à diverses situations de communication tant à l'écrit qu'à l'oral.

29 La Commission des programmes d'études a traité de la diversification des programmes dans son avis *Pour des élèves différents, des programmes motivants* de même que dans son avis sur l'enseignement secondaire au deuxième cycle (phase 1). Il est important de souligner que la diversification a été prise en compte pour l'élaboration des programmes de mathématique et de science et technologie.

30 *L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative*, p. 13.

31 *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société, cinquième secondaire*, p. 3.

32 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles*, Québec, 2001, p. 59.

33 *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, p. 36.

Par ailleurs, le Comité-conseil note l'absence de liens avec les autres disciplines du domaine des langues. Il estime que des liens devraient être établis notamment avec *Anglais, langue seconde*, puisque certains éléments de contenu sont présents dans les deux programmes.

La rédaction et la facture

Le Comité-conseil remarque que les textes des différentes sections sont à peaufiner. Alors que certains sont plutôt laconiques (par exemple, celui qui porte sur les relations avec les compétences transversales), d'autres répètent des orientations et des idées déjà exprimées. Le Comité-conseil considère donc que la présentation du programme devrait être resserrée et les différentes sections et rubriques, allégées et synthétisées pour faciliter son appropriation, sa compréhension et son application par le personnel enseignant.

Par ailleurs, le Comité-conseil souhaite que certains éléments soient harmonisés afin d'assurer une cohérence interne dans le programme. Ainsi, à certains endroits, on parle de « critères d'évaluation » et à d'autres, de « critères de réussite ». De plus, à la page 33, on annonce un « tableau », alors qu'on utilise plutôt le terme « tableau synthèse ». En outre, dans la section *Sens de la compétence* de la compétence 1, on utilise le caractère italique pour les composantes, ce qui n'est pas le cas pour les compétences 2 et 3. Par ailleurs, une modification ayant été apportée aux compétences du programme *Monde contemporain*, il faudrait s'assurer de faire le même changement dans la section qui traite des liens avec ce programme.

Les compétences et le contenu de formation

Les compétences

Le Comité-conseil apprécie que le programme de la troisième année du deuxième cycle du secondaire présente à la fois une continuité et une progression dans le développement des trois compétences ciblées. Il souhaiterait toutefois que les éléments de progression soient mieux cernés. Cela favoriserait une meilleure compréhension et une meilleure interprétation des paramètres. À ce sujet, le Comité-conseil estime qu'une confusion peut s'installer entre les paramètres de la progression des apprentissages visant l'élaboration de situations d'apprentissage et d'évaluation (page 13) et ceux qui sont associés au développement des compétences (ex. : pages 35 à 41 pour la compétence en lecture).

Le Comité-conseil est d'avis que les attentes de fin de cycle peuvent compliquer le travail du personnel enseignant puisque ce dernier est tenu de faire un bilan chaque année. À ce sujet, il serait souhaitable d'intégrer des balises annuelles, tout en maintenant une idée de progression et de continuité dans le cycle.

Le Comité-conseil juge également que la synergie entre les trois compétences est essentielle et doit être plus tangible puisqu'elle contribue à mettre en évidence une vision systémique de la langue.

Finalement, le Comité-conseil s'interroge, comme l'a fait la Commission des programmes d'études, sur la nature, le rôle et la place des familles de situations dans le programme³⁴. Il constate que celles-ci sont associées à la fois à la contextualisation des apprentissages, au développement des compétences et au contenu de formation sans que ce caractère transversal soit explicité ni justifié dans leur présentation.

Le contenu de formation

Le Comité-conseil reconnaît la richesse des notions et des concepts associés à la littérature et juge qu'ils pourraient permettre de faire des liens interdisciplinaires intéressants. Toutefois, tout comme la Commission des programmes d'études, il observe que le contenu de formation est d'une grande ampleur. Avec l'ajout de la section sur la littérature, il considère que cette situation est encore plus marquée. Il lui apparaît donc incontournable d'identifier la progression du contenu de formation sur les trois années du cycle (ex. : sensibilisation, enseignement systématique ou approfondissement).

Par ailleurs, le Comité-conseil s'interroge sur la présence de titres d'œuvres dans la colonne *Indications pédagogiques : connaissances à construire et à mobiliser*. Il craint que ces suggestions laissent croire à une prescription pour le personnel enseignant.

Finalement, le Comité-conseil rappelle sa préoccupation quant à la conception de la dimension culturelle qui, selon lui, devrait être élargie et dépasser le cadre unique de la littérature de création en insistant davantage sur la lecture d'articles scientifiques et historiques.

Les conditions de mise en œuvre

Compte tenu de l'ajout de la littérature dans le programme, le Comité-conseil considère que le personnel enseignant devra disposer des formations initiale et continue nécessaires pour bien guider et accompagner les élèves dans leur appréciation littéraire. Il devra également pouvoir compter sur des ressources humaines et matérielles susceptibles de l'outiller et de le soutenir dans ses interventions.

Par ailleurs, selon le Comité-conseil, la disponibilité d'œuvres littéraires et courantes est incontournable pour la réalisation des activités d'enseignement et d'apprentissage. Enfin, le Comité-conseil reconnaît l'intérêt de la section qui traite de la contribution des technologies de l'information et de la communication à l'apprentissage du français. Toutefois, il soutient que des outils technologiques à l'appui de cette contribution devront être disponibles, tant pour le personnel enseignant que pour l'élève.

³⁴ *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise*, p. 37.

Recommandation

Considérant le caractère essentiel de la langue comme outil d'apprentissage ;

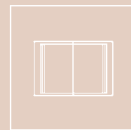
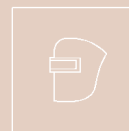
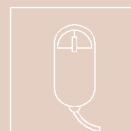
considérant la nécessité de prendre en compte les acquis, les besoins et les centres d'intérêt des élèves, ainsi que leur style et leur rythme d'apprentissage ;

considérant l'importance de définir et de soutenir la progression des apprentissages ;

considérant le besoin d'un référentiel clair et accessible,

le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes au programme *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société, pour la troisième année du deuxième cycle du secondaire, avant son approbation, et d'en assurer la concordance pour l'ensemble du cycle :*

- Mieux situer la place et le rôle du français, langue d'enseignement, dans la formation des élèves en établissant des liens clairs avec les autres programmes du domaine des langues et les programmes des autres domaines d'apprentissage.
- Recentrer le rôle de l'élève et tenir compte de ses acquis, de ses besoins, de ses centres d'intérêt, de son style et de son rythme d'apprentissage.
- Introduire la différenciation pédagogique dans le programme.
- Assurer une interrelation entre les paramètres liés à la progression des apprentissages et ceux qui concernent le développement des compétences.
- Baliser les attentes au regard de chacune des années du cycle tout en maintenant une dynamique de continuité et de progression.
- Identifier les éléments du contenu de formation selon leur progression dans le cycle.
- Resserrer la présentation du programme afin de la synthétiser et de l'alléger.



Chapitre 6

Domaine de la mathématique, de la science

et de la technologie: *Chimie et Physique*³⁵



Les programmes *Chimie* et *Physique* comptent parmi les programmes à option de la troisième année du deuxième cycle du secondaire³⁶. Les élèves qui désirent les suivre devront préalablement avoir réussi *Science et technologie de l'environnement* ou *Science et environnement*. Par ailleurs, les options *Chimie* et *Physique* seront vraisemblablement des préalables pour l'admission à certains programmes d'études collégiales.

À la lumière de son analyse de ces programmes, le Comité-conseil a détecté certains problèmes liés, entre autres, à leurs finalités. Ces problèmes ainsi que des pistes de solution sont exposés dans le présent avis.

■ Les éléments transversaux

Les fondements des programmes

Le développement d'une culture scientifique et technologique adaptée au XXI^e siècle et accessible à chacun des élèves était au cœur du rehaussement du curriculum visé par les États généraux sur l'éducation. Aux yeux du Comité-conseil, cette volonté est louable et doit transparaître dans tous les programmes de science et technologie du primaire au secondaire.

Le Comité-conseil note que la version de validation des programmes *Chimie* et *Physique* souhaite répondre aux attentes exprimées lors des États généraux sur l'éducation en consolidant et en enrichissant la formation scientifique des élèves³⁷. Ces programmes visent également l'acquisition de savoirs particuliers qui constituent des préalables pour certains programmes offerts au collégial. Or, cette double finalité paraît mal assurée dans les deux programmes. En fait, les programmes *Chimie* et *Physique* vont aider les élèves qui désirent poursuivre des études scientifiques. Cependant, ils offrent un choix restreint de thèmes scientifiques pour les élèves qui aimeraient parfaire leur culture scientifique et technologique en vue d'agir en tant que citoyens avertis et capables de mieux comprendre l'évolution de notre monde. Le Comité-conseil se demande si ces programmes répondent adéquatement à ces deux finalités, soit la formation des élèves et les attentes du collégial. Il est d'avis que, pour éviter toute ambiguïté, les finalités des programmes *Chimie* et *Physique* doivent être clarifiées en définissant les besoins de formation des élèves.

Le Comité-conseil s'inquiète de la rupture créée par l'arrivée de ces deux programmes disciplinaires sur le plan de l'application et de l'intégration, qui constituent les assises de la formation en science et technologie. Pour les élèves, particulièrement ceux de la formation générale appliquée qui ont opté pour une approche privilégiant l'application en science et technologie, l'absence de la technologie dans ces programmes de même que leur cloisonnement rendront plus difficile le développement de compétences. Déjà, dans son avis sur les programmes à option de la deuxième année du deuxième cycle du secondaire, le Comité-conseil s'inquiétait du fait que, dans le programme *Science et environnement*, la technologie soit absente et il exprimait sa crainte que les élèves se sentent moins interpellés³⁸.

En ce qui concerne l'intégration des sciences, les programmes *Chimie* et *Physique* maintiennent un cloisonnement disciplinaire qui s'écarte de l'orientation interdisciplinaire adoptée dans le

35 Ce chapitre, ainsi que la recommandation relative à l'approbation de ce programme, a fait l'objet d'une adoption par le Comité-conseil sur les programmes d'études lors de sa 23^e réunion, tenue les 12 et 13 juin 2008. Il a été transmis à la ministre, sous la forme d'un avis partiel, le 20 juin 2008.

36 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Chimie*, version de validation, février 2008, 52 p.
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Physique*, version de validation, février 2008, 51 p.

37 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Rénover notre système d'éducation: dix chantiers prioritaires*, rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, 1996, p. 20.

38 COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES, *Science et environnement – Science et technologie de l'environnement – Exploration de la formation professionnelle*, [En ligne], 2007, [http://www.ccpe.gouv.qc.ca/pdf/AvisApprobPFEQScienceEnvScienceTechnoEnv.pdf].

Programme de formation de l'école québécoise concernant la science et la technologie. Selon le Comité-conseil, les programmes de science de la dernière année du secondaire devraient assurer la consolidation des apprentissages des élèves. Toutefois, la séparation des deux disciplines que constituent la chimie et la physique complexifie cette consolidation. Le Comité-conseil se questionne donc sur le bien-fondé du cloisonnement disciplinaire et sur l'absence de la technologie pour la dernière année du secondaire.

Les rôles de l'élève et de l'enseignante ou de l'enseignant

Le Comité-conseil note que les deux programmes permettent aux élèves de jouer un rôle actif dans leurs apprentissages et qu'ils contribuent au développement de leur activité intellectuelle. Il juge cependant que leur rôle réflexif pourrait être davantage mis en évidence dans les orientations de chacun des programmes, d'autant plus que cette dimension est nécessaire dans des programmes qui permettent d'approfondir les connaissances scientifiques acquises au secondaire. De plus, il constate que les centres d'intérêt des élèves, malgré ce qui est précisé dans les programmes, pourront être difficiles à rejoindre, particulièrement en raison des éléments de contenu peu novateurs proposés. Le Comité-conseil estime que les programmes auraient pu inclure des thèmes relatifs à des champs d'application plus larges. À cet égard, il est d'avis que le fait de puiser davantage dans les thèmes des programmes des cycles précédents ou des années précédentes permettrait une meilleure contextualisation des apprentissages.

Bien que les programmes soient élaborés selon l'approche par compétences, le Comité-conseil craint qu'ils ne favorisent pas le renouvellement de la pratique enseignante en raison de leur grande similitude avec les programmes de chimie et de physique élaborés par objectifs³⁹. Le Comité-conseil s'inquiète que la transmission de connaissances prévale sur le développement de compétences, ce qui pourrait éloigner le personnel enseignant des orientations socioconstructivistes du Programme de formation de l'école québécoise. Le Comité-conseil est aussi d'avis que le cloisonnement des disciplines est un autre facteur qui n'encourage pas le renouvellement de la pratique enseignante⁴⁰. Selon lui, cette situation nécessite des indications claires dans chacun des programmes pour encourager le personnel enseignant à innover dans sa pratique, sans quoi le rôle actif et réflexif des élèves risque d'être moins exploité.

L'intégration des savoirs

Aux yeux du Comité-conseil, les liens établis dans les deux programmes avec les domaines généraux de formation ainsi qu'avec les compétences transversales sont pertinents. Par ailleurs, les exemples fournis peuvent faciliter la contextualisation des apprentissages.

Le Comité-conseil remarque également la pertinence des liens entre les programmes *Chimie* et *Physique* et les programmes des autres domaines d'apprentissage, notamment avec ceux du domaine des langues. Par contre, en ce qui concerne les liens avec le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, il émet certaines réserves. Depuis son analyse du programme *Science et technologie* du premier cycle du secondaire, le Comité-conseil déplore l'insuffisance des liens avec le programme *Mathématique*. Il réaffirme que les programmes *Chimie* et *Physique* doivent établir des liens explicites avec les trois séquences de la mathématique, particulièrement *Technico-sciences* et *Sciences naturelles*, étant donné que chacune d'elles est étroitement liée au développement des compétences visées en science. Il trouve dommage que ces liens, pourtant naturels, ne soient toujours pas présents.

En outre, selon le Comité-conseil, des liens entre la chimie et la physique doivent être présents dans chacun des programmes. Si ces liens sont plus explicites, le personnel enseignant pourra plus facilement amener les élèves à transférer leurs apprentissages d'une discipline à l'autre et d'un contexte à l'autre en continuité avec la vision préalablement exposée par les programmes de science et technologie.

La rédaction et la facture

Le Comité-conseil estime que la rédaction et la présentation de chacun des programmes facilitent leur compréhension. Néanmoins, il considère que l'ajout d'un tableau montrant la synergie entre les trois compétences pourrait être un atout pour encourager le personnel enseignant à les traiter de manière complémentaire et ainsi favoriser le développement de la culture scientifique et technologique des élèves. Ainsi, le Comité-conseil aimerait trouver des exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation qui permettent de développer les compétences simultanément. Il estime que les exemples placés à l'annexe B dans les deux programmes sont inadéquats sous plusieurs aspects et manquent de cohérence par rapport aux concepts présents.

Par ailleurs, pour assurer le suivi dans la progression des concepts prescrits par les programmes des années précédentes et renforcer la continuité de la formation en science et technologie, le Comité-conseil s'attend à ce que soient intégrés, dans les tableaux de l'annexe C des deux programmes, les concepts ayant trait à tous les univers des programmes de science et technologie, de la première à la quatrième année du secondaire, et ce, pour les deux parcours de formation, soit la formation générale et la formation générale appliquée⁴¹. Il s'attend également à trouver une justification des pistes de contextualisation proposées à l'annexe A, afin d'éviter qu'elles soient perçues comme étant prescrites.

39 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Chimie 534, À la découverte de la matière et de l'énergie*, Québec, 1992, 252 p. et *Physique 534, À la découverte de la matière et de l'énergie*, Québec, 1992, 301 p.

40 *Pour le renouvellement de la pratique enseignante*, p. 8 à 11.

41 L'annexe G du programme *Mathématique* du deuxième cycle du secondaire offre un exemple intéressant à cet égard.

En outre, le Comité-conseil déplore toujours que les références bibliographiques demeurent les mêmes depuis le programme du premier cycle du secondaire. Il souhaite que la bibliographie soit enrichie, notamment par des références relatives à la didactique des sciences ainsi qu'à l'histoire des sciences. Le Comité-conseil pense aussi qu'une webographie comprenant des sites de référence liés notamment à des repères culturels serait utile au personnel enseignant.

■ Les compétences et le contenu de formation

□ Les compétences

À la lecture des différents programmes de science et technologie du secondaire, le Comité-conseil constate une concordance quant à la formulation des compétences à développer. Il juge que les compétences des programmes *Chimie* et *Physique* s'inscrivent dans le prolongement de celles des programmes obligatoires du premier et du deuxième cycle du secondaire. De plus, le Comité-conseil est d'avis que les trois compétences sont pertinentes et favorisent la consolidation et l'enrichissement de la formation scientifique. Toutefois, en ce qui concerne la première compétence, il souhaite trouver un critère d'évaluation relatif à la démarche d'analyse que doivent faire les élèves. De plus, pour la deuxième compétence, il aimerait que soit ajoutée une composante au regard de la démarche de construction d'opinion, ce qui paraît particulièrement pertinent au terme de la formation en science et technologie.

En ce qui a trait aux attentes de fin de programme, le Comité-conseil est d'avis que la progression des apprentissages gagnerait à être mise en évidence. Par exemple, les attentes liées à la première compétence pourraient faire ressortir la capacité qu'ont les élèves de construire des concepts utilisés en chimie et en physique pour résoudre les problèmes présentés. De leur côté, celles de la deuxième compétence devraient démontrer le transfert des apprentissages résultant de la mise à profit des connaissances des élèves. Finalement, les attentes de la troisième compétence pourraient mettre en évidence le fait que les élèves peuvent maintenant communiquer correctement les connaissances acquises au moyen des langages utilisés dans la discipline.

Par ailleurs, bien qu'une synergie soit palpable entre les trois compétences dans les deux programmes, le Comité-conseil estime qu'elle devrait être plus visible. En effet, dans chacun des programmes, les trois compétences disciplinaires gagneraient à être traitées conjointement le plus souvent possible pour contribuer au développement de la culture scientifique et technologique des élèves du XXI^e siècle.

□ Le contenu de formation

Le Comité-conseil est d'avis que l'étendue du contenu des programmes est réaliste et favorise le développement de compétences compte tenu des quatre unités allouées. Cependant, il note une insuffisance au regard du contenu novateur dans les deux programmes. En ce qui concerne le programme *Physique*, il s'interroge sur l'absence de l'optique et d'un des quatre univers, soit *Terre et espace*, qui suscitent pourtant l'intérêt d'un grand nombre

d'élèves. Pour ce qui est du programme *Chimie*, une question se pose quant à l'absence du concept d'oxydoréduction. Selon le Comité-conseil, l'étude de ce concept semble incontournable dans un programme de chimie. La justification du choix de contenu devrait donc être présente dans chacun des programmes.

Le Comité-conseil remarque aussi que plusieurs liens sont établis entre les programmes *Chimie* et *Physique* et les programmes de science et technologie du secondaire quant au contenu de formation. Il constate qu'un effort a été fait pour arrimer leur contenu et qu'une évolution est visible dans la complexité des concepts abordés selon les différents programmes⁴². Toutefois, certains concepts sont présents tout au long de la formation de l'élève sans que leur niveau de développement soit explicité. Par exemple, dès le premier cycle, le concept d'énergie est abordé pour ce qui est de l'univers technologique dans la section *Systèmes technologiques*. Un des concepts prescrits concerne les transformations de l'énergie. Dans le programme *Applications technologiques et scientifiques* et le programme *Science et technologie* pour la première année du deuxième cycle, on peut lire « formes d'énergie » dans la section *Transformations de la matière* relativement à l'univers matériel. Dans les programmes *Science et technologie de l'environnement* et *Science et environnement* de la deuxième année du cycle, une section complète est réservée aux concepts relatifs à l'énergie et à ses transformations pour ce qui est de l'univers matériel. Finalement, dans le programme *Physique*, ces mêmes concepts sont abordés. De l'avis du Comité-conseil, le défi pour le personnel enseignant sera de savoir, pour chacune des années des deux cycles, quel niveau de développement du concept doit être atteint. Il considère que ce manque de balises empêchera le personnel enseignant de connaître le niveau que l'élève doit atteindre selon les différents programmes.

Le Comité-conseil souhaite également que la section qui traite des repères culturels soit revue, car il la juge désuète. Il estime qu'il serait intéressant de souligner la contribution de femmes, par exemple Marie Curie, aux avancées de la science et de la technologie. En outre, les noms de certains grands scientifiques devraient obligatoirement y figurer, comme James Watt et Isaac Newton, ainsi que des références plus actuelles d'ici et d'ailleurs.

■ Les conditions de mise en œuvre

Le Comité-conseil est préoccupé par la question de la formation initiale du personnel enseignant. Plusieurs universités s'orientent vers une formation intégrée concernant la science et la technologie en enseignement secondaire. Le Comité-conseil juge important que cette formation soit bien adaptée à tous les programmes de science du secondaire. À cet égard, il note que les programmes *Chimie* et *Physique* demandent des connaissances particulières de la part du personnel enseignant, donc une formation disciplinaire.

42 L'annexe C des programmes *Chimie* et *Physique* traite de ces concepts.

De plus, le Comité-conseil souhaite que la formation continue offerte au personnel enseignant en place soit non seulement fonction du contexte des nouveaux programmes *Chimie* et *Physique*, mais aussi en relation avec les nouvelles pratiques qui concernent l'enseignement de la science et de la technologie.

Le Comité-conseil croit utile de préciser, comme il l'a fait dans ses avis antérieurs portant sur les programmes de science et technologie, qu'il est primordial que les ressources humaines et matérielles nécessaires pour accompagner le personnel enseignant soient disponibles dans tous les établissements.

Recommandation

Considérant l'importance de favoriser le développement de la culture scientifique et technologique des élèves;

considérant l'articulation imprécise des finalités des programmes *Chimie* et *Physique* entre les besoins de formation du secondaire et les attentes de l'enseignement collégial;

considérant la nécessité de tenir compte des centres d'intérêt et des besoins des élèves;

considérant les liens étroits entre la chimie, la physique et la mathématique;

considérant la similitude des programmes *Chimie* et *Physique* avec les programmes actuels de la cinquième année du secondaire;

considérant l'importance de bien guider le personnel enseignant au regard du renouvellement de sa pratique;

considérant la nécessité d'indiquer le niveau de développement des concepts prescrits;

considérant le caractère essentiel de la justification du choix de contenu,

le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes aux programmes *Chimie* et *Physique*, avant leur approbation :

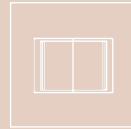
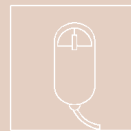
- Exposer clairement les finalités de ces programmes.
- Insérer des thèmes susceptibles de rejoindre davantage les centres d'intérêt et les besoins des élèves.
- Mettre en évidence les liens interdisciplinaires, particulièrement les liens entre ces programmes et les séquences *Technico-sciences* et *Sciences naturelles* du programme *Mathématique*.

- Insister sur l'importance du renouvellement de la pratique enseignante.

- Justifier le choix du contenu de formation.

- Baliser le contenu de formation en fonction d'une progression des apprentissages.

Étant donné l'ampleur des changements demandés, le Comité-conseil souhaite examiner les versions corrigées des programmes *Chimie* et *Physique* avant leur approbation. Il se garde également un droit de regard sur l'ensemble des programmes de science et technologie dans le cursus du secondaire, dans le cadre de son mandat relatif à l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise.



C o n c l u s i o n



Dans cette dernière phase du processus d'élaboration des programmes d'études du Programme de formation de l'école québécoise, le Comité-conseil a analysé six programmes, dont trois sont obligatoires en dernière année du deuxième cycle pour les élèves inscrits au parcours de formation générale ou au parcours de formation générale appliquée. Afin d'améliorer la qualité des programmes, le Comité-conseil a formulé, à l'intention de la ministre, des commentaires et des recommandations relativement à leur approbation.

Le premier programme analysé au cours de cette phase est *Projet intégrateur*. Bien que le Comité-conseil reconnaisse le potentiel d'intégration des apprentissages que vise ce programme obligatoire, il a relevé de nombreux points faibles qui justifient sa recommandation de ne pas l'approuver sous sa forme actuelle et d'en demander la réécriture.

Le programme à option *Sensibilisation à l'entrepreneuriat* fait partie du domaine du développement professionnel et est offert à raison de deux ou de quatre unités à partir de la deuxième année du deuxième cycle. Axé sur le développement des caractéristiques entrepreneuriales de l'élève, il s'actualise au moyen d'un projet à réaliser auprès de la communauté. Le Comité-conseil apprécie les finalités de ce programme et sa pertinence quant à l'approche orientante. Il estime toutefois que certaines améliorations devraient lui être apportées avant son approbation.

Pour ce qui a trait au programme obligatoire *Monde contemporain*, le Comité-conseil en apprécie les visées de même que l'articulation des compétences ciblées. Il constate que l'approche multidisciplinaire de ce programme permettra à l'élève de la dernière année du deuxième cycle de poursuivre de façon cohérente les apprentissages du domaine de l'univers social. C'est pourquoi le Comité-conseil en recommande l'approbation.

D'autre part, le Comité-conseil a eu à se pencher sur le programme obligatoire *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société*. Bien que le choix de ne pas diversifier ce

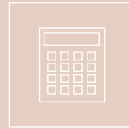
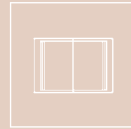
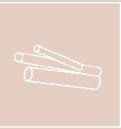
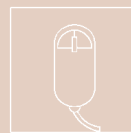
programme se distancie de l'approche qui a été préconisée pour les programmes *Science et technologie* et *Mathématique*, le Comité-conseil en prend acte. Pour ce qui concerne le développement des compétences et le contenu de formation, il reconnaît la cohérence du programme par rapport à celui des années précédentes et apprécie la richesse du volet portant sur la littérature. Il suggère toutefois des améliorations à apporter à ce programme avant son approbation, notamment l'allègement de son contenu et le resserrement de son écriture.

Finalement, le Comité-conseil a examiné les programmes à option *Chimie* et *Physique*, qui seront offerts la dernière année du secondaire. Il note que ces deux programmes présentent une vision disciplinaire qui les distancie de la formation intégrée en science et technologie inscrite au Programme de formation pour les années précédentes (du primaire au secondaire) et qu'ils ne se démarquent pas des programmes par objectifs quant au contenu de formation, qui ne présente aucune nouveauté. Bien qu'il recommande leur approbation, le Comité-conseil demande que plusieurs améliorations soient apportées à ces deux programmes.

Les travaux d'élaboration des programmes d'études pour le deuxième cycle du secondaire seront bientôt achevés. Le Comité-conseil s'attend, entre autres, à ce que lui soit transmis pour examen le chapitre 4 du *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle*. Ce chapitre présente l'organisation des six domaines d'apprentissage du curriculum du deuxième cycle et est actuellement en voie d'être complété.

En plus de l'analyse spécifique de chacun des six programmes qui lui ont été soumis pour la phase 3, le Comité-conseil présente, au chapitre 1 de cet avis, une réflexion sur certains éléments qui leur sont communs. Les constats qu'il soulève concernent autant les assises des programmes que l'environnement éducatif qui leur est associé.

Le Comité-conseil tient à rappeler que les commentaires et les recommandations qu'il adresse à la ministre visent, de façon constructive, l'amélioration de la qualité du Programme de formation. Il poursuivra dans cette voie dans le cadre de son mandat d'adaptation continue.



Sommaire des recommandations



■ Concernant le programme *Projet intégrateur*

Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de ne pas approuver le programme *Projet intégrateur* et demande une réécriture qui tienne compte des *desiderata* du présent avis.

■ Concernant le programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*

Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes au programme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, avant son approbation :

- Insister sur la concomitance entre les centres d'intérêt des élèves et les besoins de la communauté.
- Baliser les projets et en spécifier les attentes.
- Clarifier et expliciter les rôles du personnel enseignant et des autres intervenants ainsi que la place de la communauté au regard de ce programme.
- Établir des liens pertinents entre ce programme et les autres éléments du Programme de formation de l'école québécoise.
- Assurer une meilleure concordance entre le texte qui figure sous la rubrique *Sens de la compétence* et les éléments du schéma *Compétence 1 et ses composantes*.
- Distinguer les éléments relatifs au programme de deux unités et ceux qui ont trait au programme de quatre unités.
- Uniformiser la terminologie relative à l'entrepreneuriat.

■ Concernant le programme *Monde contemporain*

Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'approuver le programme *Monde contemporain* pour la troisième année du deuxième cycle du secondaire en considérant les ajustements suggérés dans le présent avis.

■ Concernant le programme *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société*

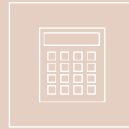
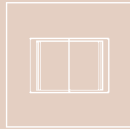
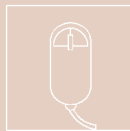
Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes au programme *Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société*, pour la troisième année du deuxième cycle du secondaire, avant son approbation, et d'en assurer la concordance pour l'ensemble du cycle :

- Mieux situer la place et le rôle du français, langue d'enseignement, dans la formation des élèves en établissant des liens clairs avec les autres programmes du domaine des langues et les programmes des autres domaines d'apprentissage.
- Recentrer le rôle de l'élève et tenir compte de ses acquis, de ses besoins, de ses centres d'intérêt, de son style et de son rythme d'apprentissage.
- Introduire la différenciation pédagogique dans le programme.
- Assurer une interrelation entre les paramètres liés à la progression des apprentissages et ceux qui concernent le développement des compétences.
- Baliser les attentes au regard de chacune des années du cycle tout en maintenant une dynamique de continuité et de progression.
- Identifier les éléments du contenu de formation selon leur progression dans le cycle.
- Resserrer la présentation du programme afin de la synthétiser et de l'alléger.

■ Concernant les programmes *Chimie* et *Physique*

Le Comité-conseil sur les programmes d'études recommande à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'apporter les modifications suivantes aux programmes *Chimie* et *Physique*, avant leur approbation :

- Exposer clairement les finalités de ces programmes.
- Insérer des thèmes susceptibles de rejoindre davantage les centres d'intérêt et les besoins des élèves.
- Mettre en évidence les liens interdisciplinaires, particulièrement les liens entre ces programmes et les séquences *Technico-sciences* et *Sciences naturelles* du programme *Mathématique*.
- Insister sur l'importance du renouvellement de la pratique enseignante.
- Justifier le choix du contenu de formation.
- Baliser le contenu de formation en fonction d'une progression des apprentissages.



Annexe 1

Lettre de la ministre



Québec 

Gouvernement du Québec
La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
et ministre responsable de la région de Laval

Québec, le 13 mars 2008

Monsieur Pierre-Yves Béland
Président
Comité-conseil sur les programmes d'études
1^{er} étage, bureau 1.85
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5Z4

Monsieur le Président,

Selon le calendrier déjà établi avec la Direction générale de la formation des jeunes du Ministère, vous aurez reçu pour avis, d'ici la mi-mars, six programmes disciplinaires du Programme de formation de l'école québécoise du 2^e cycle du secondaire, phase trois. Il s'agit des programmes suivants :

- Projet intégrateur;
- Sensibilisation à l'entrepreneuriat;
- Monde contemporain;
- Français, langue d'enseignement, 5^e secondaire;
- Physique;
- Chimie.

La version préliminaire de ces programmes fera l'objet d'une validation auprès des partenaires du réseau scolaire.

Je souhaiterais recevoir un avis du Comité-conseil sur les programmes d'études sur ces programmes d'ici l'automne 2008. Des avis partiels pourront cependant être acheminés selon le calendrier déjà établi entre le Comité-conseil et la Direction des programmes.

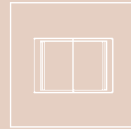
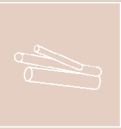
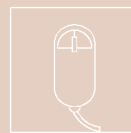
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


MICHELLE COURCHESNE

p. j.

Québec
Édifice Marie-Guyart, 16^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-0664
Télécopieur : 418 646-7551
Courriel : ministre@mels.gouv.qc.ca

Montréal
600, rue Fullum, 9^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Téléphone : 514 873-4792
Télécopieur : 514 873-1082



Annexe 2

Liste des chapitres généraux et des programmes d'études examinés dans les avis relatifs au deuxième cycle du secondaire



■ Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), 2006*⁴³

Chapitre 1 – Un programme de formation pour le XXI^e siècle
 Chapitre 2 – Domaines généraux de formation
 Chapitre 3 – Compétences transversales
 Intégration linguistique, scolaire et sociale
 Anglais, langue d'enseignement
 Français, langue seconde, de base et enrichi
 Français, langue d'enseignement (1^{re} et 2^e années du 2^e cycle)
 Anglais, langue seconde, de base et enrichi
 Mathématique
 Science et technologie
 Histoire et éducation à la citoyenneté
 Art dramatique
 Arts plastiques
 Danse
 Musique
 Éducation physique et à la santé

■ Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 2), 2007 *

Espagnol, langue tierce, option
 Applications technologiques et scientifiques
 Art dramatique et multimédia, option
 Art dramatique, option
 Arts plastiques, option
 Arts plastiques et multimédia, option

Danse, option
 Danse et multimédia, option
 Musique, option
 Musique et multimédia, option
 Éthique et culture religieuse
 Projet personnel d'orientation

■ Éthique et culture religieuse, enseignement primaire et secondaire, 2007

Éthique et culture religieuse, enseignement primaire et secondaire

■ Enseignement secondaire, deuxième cycle, Science et environnement – Science et technologie de l'environnement – Exploration de la formation professionnelle, 2007

Science et environnement, option
 Science et technologie de l'environnement, option
 Exploration de la formation professionnelle, option

■ Histoire et éducation à la citoyenneté, enseignement secondaire, deuxième cycle, 2008

Histoire et éducation à la citoyenneté

■ Chapitre 5 et programmes d'études du parcours de formation axée sur l'emploi, 2008

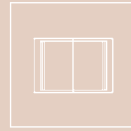
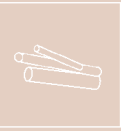
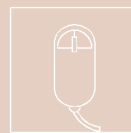
Chapitre 5
 Français, langue d'enseignement
 English Language Arts
 Français, langue seconde
 Anglais, langue seconde
 Mathématique
 Expérimentations technologiques et scientifiques
 Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté

⁴³ Les deux avis marqués d'un astérisque ont été adoptés par la Commission des programmes d'études, l'organisme qui a précédé le Comité-conseil.

Éducation physique et à la santé
Autonomie et participation sociale
Sensibilisation au monde du travail
Insertion professionnelle
Préparation au marché du travail
Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé

■ **Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 3)**

Projet intégrateur
Sensibilisation à l'entrepreneuriat
Monde contemporain
Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société
(3^e année du 2^e cycle)
Chimie
Physique



Annexe 3

Liste des spécialistes consultés



Projet intégrateur

Julie FILION, coprésidente
Maryse LACHAPPELLE, coprésidente

Martin BERTRAND	Cégep de Jonquière
Marc BOUTET	Université de Sherbrooke
Daniel CHAREST	CS des Laurentides
Nadia CORNEAU	CS des Portages-de-l'Outaouais
Johanne FORGET	Cégep Lionel-Groulx
Sophie FORTIN	CS Lester-B.-Pearson
Philippe LABROSSE	CS Marguerite-Bourgeoys
Miriam RODRIGUEZ	CS de la Capitale
Michel TURCOTTE	CS Marguerite-Bourgeoys

Sensibilisation à l'entrepreneuriat

Linda Leclerc, coprésidente
Ghislain Samson, coprésident

Daniel CHAREST	CS des Laurentides
Johanne FORGET	Cégep Lionel-Groulx
Sophie FORTIN	CS Lester-B.-Pearson
Karine GAGNON	Carrefour jeunesse-emploi
Marcelle GINGRAS	Université de Sherbrooke
Serge LAVOIE	CS de la Côte-du-Sud
Nathalie RINGUETTE	CS de la Capitale
Christian TOURIGNY	CS de la Capitale

Monde contemporain

François Bibeau, COPRÉSIDENT
Jean Bissonnette, COPRÉSIDENT

Germain BOUCHARD	CS de la Capitale
Jean-François CARDIN	Université Laval
Bernard DROUIN	CS de la Capitale

Luc GUAY	Université de Sherbrooke
Mario HARVEY	CS des Premières-Seigneuries
Jacques OUELLET	Cégep de Chicoutimi
Anne TRÉPANIÉ	CS des Découvreurs
Daniel TRÉPANIÉ	CS des Navigateurs

Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société

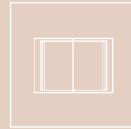
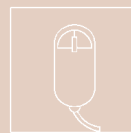
Pierre-Yves BÉLAND, coprésident
Linda LECLERC, coprésidente

Chantale CARETTE	CS de Portneuf
Louise COURVILLE	Cégep de Sainte-Foy
Carole FISHER	Université du Québec à Chicoutimi
Carolyne LABONTÉ	CS des Chênes
Marie NADEAU	Université du Québec à Montréal
Nadia NADEAU	CS de la Côte-du-Sud
Chantale POTVIN	CS du Pays-des-Bleuets
Hélène RUEL	CS de la Capitale

Chimie et Physique

Richard HARRIS, coprésident
Ghislain SAMSON, coprésident

France BERGERON	Collège du Sacré-Cœur de Sherbrooke
Isabelle LESIEUR	CS de l'Énergie
Isabelle MARTIN	CS de la Côte-du-Sud
Mélanie RHAINDS	CS de la Capitale
Sylvain ROBERT	Université du Québec à Trois-Rivières
Éric THIBEAULT	Cégep de Trois-Rivières
Junior TRUDEL	CS de l'Énergie
Jesus VAZQUEZ-ABAD	Université de Montréal



Annexe 4

Liste des membres et du personnel

du Comité-conseil sur les programmes d'études



■ PRÉSIDENT

Pierre-Yves BÉLAND, directeur général adjoint
Commission scolaire De La Jonquière

■ MEMBRES

Marie BELLE-ISLE, enseignante au primaire
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

François BIBEAU, directeur adjoint des études
Cégep Limoilou

Jean BISSONNETTE, enseignant au secondaire,
domaine de l'univers social
Commission scolaire des Navigateurs

Brigitte FECTEAU, enseignante au secondaire,
adaptation scolaire
Commission scolaire de Portneuf

Julie FILION, enseignante au secondaire, domaine des langues
Commission scolaire du Val-des-Cerfs

Richard HARRIS, professeur, Département de physique
Université McGill

Maryse LACHAPPELLE, parent d'élèves
Commission scolaire de Montréal

Linda LECLERC, conseillère pédagogique
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Édith ROUSSEL, enseignante au primaire
Commission scolaire René-Lévesque

Ghislain SAMSON, professeur, Département de pédagogie
Université de Sherbrooke

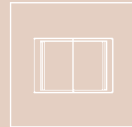
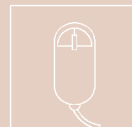
■ PERSONNEL

Francine BÉLANGER, coordonnatrice

Lucie DORION, spécialiste en sciences de l'éducation

Isabelle TREMBLAY, spécialiste en sciences de l'éducation

Doris GARCIA, agente de secrétariat



B i b l i o g r a p h i e



COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 1), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise, Québec, 2006, 59 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Vers un élève citoyen, Québec, 2004, 57 p.

COMMISSION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Pour des élèves différents, des programmes motivants, Québec, 2002, 39 p.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION.

Soutenir l'appropriation des compétences transversales et des domaines généraux de formation, Québec, 2007, 75 p.

JEUNES ENTREPRISES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN.

Le monde des affaires : J'En fais mon affaire!, Québec, 20 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, Gazette officielle du Québec, n° 23, 8 juin 2005 (modifié le 31 octobre 2007).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Politique d'évaluation des apprentissages, Québec, 2003, 68 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

À chacun son rêve. Pour favoriser la réussite : l'approche orientante, Québec, 2002, 54 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

La formation à l'enseignement. Les orientations. Les compétences professionnelles, Québec, 2001, 253 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

L'école, tout un programme. Énoncé de politique éducative, Québec, 1997, 40 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires, rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, 1996, 90 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Préparer les jeunes au 21^e siècle, rapport du Groupe de travail sur les profils de formation au primaire et au secondaire, Québec, 1994, 45 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Chimie 534, À la découverte de la matière et de l'énergie, Québec, 1992, 252 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION.

Physique 534, À la découverte de la matière et de l'énergie, Québec, 1992, 301 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Chimie, version de validation, janvier 2008, 52 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Français, langue d'enseignement – Langue et culture en société, cinquième secondaire, version de validation, 31 mars 2008, 207 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Monde contemporain, version de validation, février 2008, 60 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Physique, version de validation, janvier 2008, 51 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Projet intégrateur, version de validation, janvier 2008, 27 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Sensibilisation à l'entrepreneuriat, version de validation, février 2008, 34 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle, chapitre 1, Québec, 32 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT.

Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, deuxième cycle, chapitre 4, version de validation, 30 p.

PELLETIER, D.

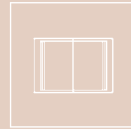
Invitation à la culture entrepreneuriale. Guide d'élaboration de projet à l'intention du personnel enseignant, Québec, Éditions Septembre, 2006, 81 p.

PELLETIER, D.

L'approche orientante: la clé de la réussite scolaire et professionnelle, Québec, Éditions Septembre, 2004, 302 p.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF.
Un entrepreneur en classe, Québec, 2006, 14 p.

SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE, MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF.
Mon avenir à ma manière, plan d'action triennal 2004-2005-2006, Québec, 43 p.



Webographie



COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Cadre de référence pour l'examen et l'adaptation continue du Programme de formation de l'école québécoise,
[En ligne], 2007, [www.ccpe.gouv.qc.ca/examen.htm].

COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Pour le renouvellement de la pratique enseignante,
[En ligne], 2007,
[www.ccpe.gouv.qc.ca/pdf/AvisPFEQ_EPEPS.pdf.]

COMITÉ-CONSEIL SUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

Science et environnement – Science et technologie de l'environnement – Exploration de la formation professionnelle,
[En ligne], 2007,
[www.ccpe.gouv.qc.ca/pdf/AvisApprobPFEQScienceEnvScienceTechnoEnv.pdf]

CONCOURS QUÉBÉCOIS EN ENTREPRENEURIAT.

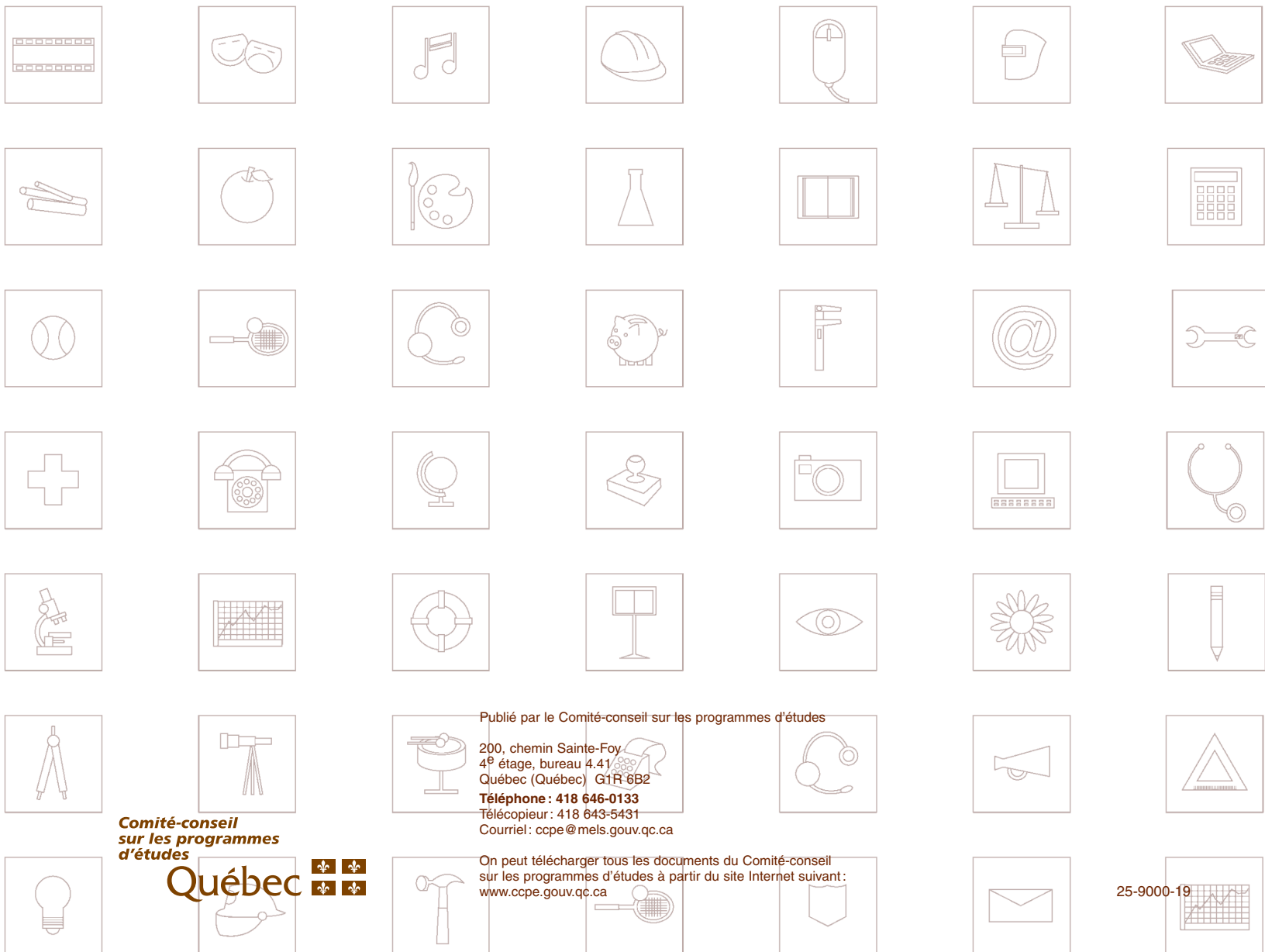
[En ligne], [www.concours-entrepreneur.org/]
(consulté le 10 mars 2008).

ORGANISATION DU BACCALAURÉAT INTERNATIONAL.

[En ligne], [www.ibo.org] (consulté le 10 janvier 2008).

RÉCIT DE L'UNIVERS SOCIAL.

[En ligne], [www.recitus.qc.ca] (consulté le 25 mars 2008).



**Comité-conseil
sur les programmes
d'études**

Québec



Publié par le Comité-conseil sur les programmes d'études

200, chemin Sainte-Foy
4^e étage, bureau 4.41
Québec (Québec) G1R 6B2

Téléphone : 418 646-0133

Télécopieur : 418 643-5431

Courriel : ccpe@mels.gouv.qc.ca

On peut télécharger tous les documents du Comité-conseil
sur les programmes d'études à partir du site Internet suivant :
www.ccpe.gouv.qc.ca